### C) <u>LE REPORTER</u>

Il est parfois difficile de classer certains articles entre le B) Le localier et ce C) Le reporter. Les textes sont de longueurs très variables. Plusieurs régions du département dont l'Aunisois de la Charente Inférieure font l'objet de reportages. Les thèmes sont divers avec les principales activités économiques, sociales et culturelles de l'époque de ce département.

<u>2022</u>: Le « volume » de ce sous-chapitre consacré à L'Echo Rochelais approchant les 400 pages, nous avons décidé de ne pas y intégrer les résumés de 24 « reportages », indiquant ainsi, pour le futurs chercheurs, qu'AB s'appliquait à rédiger des textes intéressants à de multiples titres qui, au-delà de ce qu'il « rapporte » révèle sa personnalité vis-à-vis des femmes et des hommes « rencontrés » lors de visites locales, de lecture, de conférence, d'assemblées, sans oublier le Tribunal Correctionnel et son séjour à Londres. Ces 24 textes sont signalés ci-après.

# I) 1933. DERNIER REGARD D'AB AUX CONDAMNES A VIE. POISSONS. ESCARTEFIGUE. PRO-CANIN. BEURRERIE ET LAIT. CRISE DE LA PECHE.

## 1) <u>28 juin 1933 « L'amicale des pêcheurs de la Rochelle » en page intérieure par P.P. (André Bach)</u>

« Qui donc prétendait que les pécheurs étaient des gens tristes ; que leur caractère, leur façon de vivre en faisaient des convives ennuyeux ? C'est bien tout le contraire qui nous est apparu dimanche, à Moulepied (1).

Dans ce petit coin délicieux, tout près de La Rochelle, le long du canal de Marans, avait lieu le concours annuel de pêche, organisé par l'Amicale des pêcheurs à la ligne de La Rochelle. De grand matin, les fervents de la gaule étaient à leurs postes respectifs ; installés tous les 4 à 5 mètres sur la rive du canal, ils avaient lancé leurs engins et, patients, attendaient le plongeon de bouchon.

L'Amicale, habilement dirigée par son dévoué président, M. Normandin, comprend actuellement 800 membres environ. Elle en avait réuni 210, dont 30 Dames. Ces passionnés étaient venus malgré le temps très incertain et le terrain détrempé; en silence, -comme il sied, - ils surveillaient attentivement la surface de l'eau. L'un d'eux, même, était si préoccupé qu'il n'aperçut pas un cycliste qui, sur le chemin de halage, roulait imprudemment, celui-ci, voulait se détourner et... s'en vint rendre visite aux poissons. Emotion, hilarité, car l'endroit n'est pas profond et le cycliste en fut quitte pour déjeuner de pain détrempé.

A midi, le concours clos, eut lieu l'émouvante cérémonie du pesage des prises (2). Le secrétaire, chargé de ce travail, notait avec précision les résultats, faisant ceux classements, un pour les Messieurs, l'autre pour les Dames. A midi et demi, le banquet traditionnel réunissait, au café Daverat, un grand nombre des membres de l'Amicale. Les autres, profitant du soleil qui semblait vouloir sourire à la fête, avaient préféré rester sur place et se restaurer de façon champêtre sur l'herbe... fraîche, près des ligues restées en place. (Ah! ces pêcheurs insatiables!)

#### Les discours

Au champagne, généreusement offert par M. Longuet, président honoraire, M. Normandin, président en exercice, prit la parole. Il excusa M. Vieljeux, maire de La Rochelle, qui avait accepté d'honorer le banquet de sa présence, mais qui fut, au dernier moment (3), empêché, il situa, avec beaucoup de finesse, l'esprit de cette réunion, qu'il décora de joli terme de : fête de l'amitié. Il remercia M. Longuet d'avoir bien voulu, malgré son grand âge, participer à cette réjouissance et il rappela l'heureuse impulsion que, depuis son élection à la présidence, le 1<sup>er</sup>juin 1900, jusqu'à sa démission pour raison de santé, le 23 mai 1930 M. Longuet avait donné à l'Amicale. « Il y a trouvé plus de ronces que de gazon fleuri, mais il s'en consolé (4). » En effet, c'est lui qui a obtenu que chaque adhérent puisse pêcher avec trois lignes et c'est lui le créateur du concours annuel. Le président remercia aussi M. Feldeau, qui sait "si bien allier ses travaux scientifiques et littéraires au sport de la pêche"; Mme Feldeau, toujours assidue aux concours ; ses collègues de la Grève-sur.le.Mignon et de Marans, spécialement, M. Clavurier; ses amis et collaborateurs de l'Amicale, dont l'esprit de propagande (5) est tel, que la Société, d'ici un an, comptera plus d'un millier de membres. M. Longuet expliqua le pêcheur : l'homme le plus pondéré, qui vit en paix avec tout le monde et même avec... sa conscience, celui qui aime tout ici-bas et spécialement (6) la tanche, le brochet, la perche délicate aux fines bouches, le frétillant gardon qui donne la vie à nos cours d'eau. M. Gardot, de l'Amicale de la Grève-sur-le-Mignon, se récusant de vouloir faire un discours, alors qu'il s'agit d'une cordiale réunion d'amis, remercié chaleureusement M. Normandin, et invita tous les membres rochelais au concours de la Grève, le 13 août prochain. M. Chapnoir, de la Gaule marandaise, se déclara enchanté de sa journée, souhaita bonne et longue vie aux deux présidents et donna rendez-vous pour le concours de Marans, le 16 juillet prochain. Mais s'il est beau de parler d'amitié, il faut que celle-ci soit active et bienfaisante; c'est pour cela que, deux aimables et gracieuses fillettes, Mlles Paulette Pellerin et Andrée Péron quêtèrent en faveur d'un membre de l'Association, M. Dorin, qui vient d'être victime d'un grave accident. Et c'est sur ce bel exemple de charité, modeste et efficace, que prit fin cette agréable fête.

P.P. »

#### **Nos commentaires**:

- (1) : Lieu-dit ou commune dans le pays de la Manche ?
- (2) : AB se moque un peu
- (3) : Tous les élus font « le coup » : ils promettent de venir et au dernier moment un évènement qu'ils considèrent comme plus important (« rentable » sur un plan électoral) ou une subite fatigue ou ... une maitresse très « gourmande » ... ?
- (4) : Sens de cette phrase ?
- (5) : Aujourd'hui on dit « promotion »
- (6) : AB continue gentiment de se moquer

#### Juin. L'affaire Bobinec-Aumont (10 juin) devant le Tribunal Correctionnel.

Texte intégral à lire sur le site de la Médiathèque de la Rochelle.

#### 2) Le 26 juillet 1933. AB prend des risques.

a) « <u>Point de Vue. En temps de régate</u> » avec Escartefigue. Quand AB confond La Rochelle avec Marseille.

Ce « Point de vue » aurait pu être un Carnet du Badaud ou mis dans la rubrique locale « Sport ». AB se montre gentiment moqueur des gens de la mer et de ceux qui restent au

port. Les Rochelais ont-ils apprécié d'être mêlés aux histoires d' « Escartefigue », personnage loin des Charentais ?

« Pour un terrien, les régates sont un spectacle magnifique, auquel il ne comprend rien du tout même - et surtout - si c'est un sportif. Il est, en effet, habitué aux sports de terre où l'effort et l'avantage que prend tel ou tel concurrent est facile à suivre. Or, la façon dont un bateau vire autour d'une bouée n'a rien de comparable à celle qu'emploient Grassin ou Linarl pour virer au vélodrome, de sorte que le spectateur non initié qui a acheté des jumelles et une casquette de « yachtsman » (Dieu vous bénisse) (1) pour suivre les évolutions des huit mètres, est complètement dérouté. Parce que, tout à fait par hasard, il a bu l'apéritif la veille au Casino avec le propriétaire du « Tortoise-II » (2), il se croit obligé de pousser des hurrahs quand il voit ce bateau, loin à l'horizon – il exprime même cela en miles - doubler en avance sur ses concurrents. Et il est tout épaté de voir, quelques instants après, le « Tortoise-II » à faire office de lanterne rouge derrière d'autres bateaux qui ont été chercher le vent un peu plus loin. Et le terrien, pour ne pas dire ridicule aux yeux de ses enfants, leur explique gravement que le « Tortoise-II » a dû être pris dans des sargasses comme les caravelles de Christophe Colomb (3). A l'excuse de ces braves gens de l'intérieur des terres, on doit dire que les marins cherchent souvent à les mystifier et à les « mettre en boîte » pour parler comme à terre. C'est ainsi que l'autre jour, l'un d'entre eux était la proie d'un navigateur que l'on nomme « capitaine Escartefique » dans le port où il est immatriculé (4). Et <u>ledit Escartefigue tenait des propos plaisants à son interlocuteur, lequel estimait</u> hautement tous ces renseignements techniques qu'il payait en nature sous la forme de vermouth-cassis ou de mandarin-curação. Escartefigue expliquait avec forces détails que, les régates locales étant proches, il préparait en grand mystère une nouvelle embarcation qui ferait des ravages sur la côte. Il s'agissait d'un « hacon » que l'on était en train de gréer en goélette dans une anse isolée de la côte. Le terrain écoutait soigneusement et, dans sa pensée, voyait déjà le spectacle du « hacon », aux lignes fines et élancées, fendre l'onde sous l'impulsion de toutes ces voiles. Entre le quatorzième et le quinzième mandarincuração, Escartefigue – sentant les oreilles du terrien plus attentives que jamais et sa propre langue en excellente forme - appuya sur l'accélérateur et exposa gravement que, depuis plusieurs semaines, il étudiait soigneusement les mouvements des bancs de harengs et de sardines pour éviter, le jour des régates, de les aborder, en sens interdit, mais, au contraire, pour marcher dans la même direction qu'eux et utiliser leur force propulsive (7) : - Té (8)! Vous comprenez, à ce moment-là, je serai fatiqué! Alors, le banc, je m'assois dessus et je me laisse porter.

A ce point, <u>Escartefigue eut tort de vouloir encore surenchérir</u> – ce qui lui coûte au moins une tournée d'amer-menthe – en exposant que, s'il y avait de la tempête pendant la course, il avait un moyen infaillible, un moyen bien à lui, pour se diriger malgré tout : - Vous comprenez, à ce moment-là, je me fais attacher à l'aiguille de la boussole et je maintiens mon « hacon-goélette » (8) dans la bonne direction.

Le terrien sentit alors vaguement qu'Escartefigue se payait sa tête: il régla les consommations et s'en fut d'un pas digne non sans qu'Escartefigue lui eut conseillé, en raison du vent de diminuer de trois ris la bordure de son chapeau de paille. Ce qui n'empêchera pas le terrien, une fois rentré dans l'intérieur des terres, de parler avec force détails de ses croisières à bord d'un « hacon » gréé en goélette alors que, pour nos lecteurs qui l'ignorent, la « hacon » est un bateau plat de deux mètres de long construit pour naviguer dans la vase. Escartefigue naviguait, lui aussi, dans la vase, le soir des régates, à l'issue du banquet alors qu'ayant été le grappin sur un nouveau terrien, il lui exposait son idée d'atteler des maquereaux en flèche pour tirer son bateau aux régates de l'année suivante (9).

- (1) : AB ne doit pas aimer le badaud portuaire qui arbore une casquette de « yacht-man »
- (2) : « Tortoise-II », nom peut-être inventé qu'il faut peut-être lire « Tord-toi »
- (3) : AB manie l'ironie

- (4): A Marseille?
- (5): « Hacon », il faut bien sûr lire à haute voix avec l'accent du midi « Ah! con! ». AB force la « pagnolade » en appelant une nouvelle embarcation « Hacon »
- (6) : le contexte pousse à la boisson et à l'exagération
- (7) : Cette fois, si la sardine ne bouche pas le port de Marseille, elle pourrait prendre un « sens interdit » au lieu d'aider « Hacon » à prendre le large le jour de régate. AB a de l'imagination !
- (8) : AB a trouvé la solution pour que sa « hacon-goélette » garde la cap ... c'est évident après « le quatorzième et quinzième mandarin-curaçao »
- (9) : Un an après, ce n'est plus une « anguille » mais un « maquereau »

#### Nos commentaires :

Des Rochelais, gens sérieux, au tempérament protestant, qui peu portés sur les « galéjades » du midi, ont-ils souri au « temps de régates d'AB » ?

## b) <u>Le 26 juillet 1933. Carnet du Badaud : « Plaidoyer Pro-canin ». AB se moque des amis des chiens:</u>

"J'ai eu l'imprudence de me faire l'autre jour, l'écho de réclamations contre les chiens qui folâtrent sur la plage et me voici maintenant assailli de protestations des « propriétaires » de chiens et même de gens qui n'ont pas de chiens (ce sont sans doute les plus impartiaux). Le métier de badaud est bien dangereux puisque l'on y risque de recevoir des tuiles au propre et au figuré et que l'on peut constamment avoir le doigt pris « entre l'Arabe et la Corse » (1), comme le disait un mien ami. Bref, ayant exposé les doléances des « canophobes », il me faut faire de même de celles des « canophiles » et je vais accomplir vos XXXX (2 mots illisibles), malgré le risque que je cours de voir les deux parties se mettent d'accord sur mon dos, comme il est de règle. Allons-y tout de même. Eh bien, les chiens qui folâtrent sur la plage sont des chiens sociables et inoffensifs, d'abord parce que le chien est l'ami de l'homme; ensuite parce que les chiens dangereux évitent la société de l'homme; par conséquent on ne risque pas d'en trouver sur la plage où, à certains jours, l'espèce humaine est suffisamment représentée pour qu'un anthropologiste puisse se livrer à une classification complète (2). Admettons donc complètement ces chiens parmi nous et ne leur en voulons pas si, dans leurs ébats, ils éparpillent un peu de sable fin au grand dam de nos yeux et des boitiers de nos montres. Car vous ne vous figurez pas combien les héritières (3) peuvent faire des affaires en saison avec les montres dont les rouages sont obstrués par le sable. Mais je me garde bien de dire que ce sont eux qui subventionnent les chiens ; vous comprenez bien que je ne tiens pas à m'attirer la rancune d'une autre corporation (3). Non! Les chiens gambadent par sport, sans aucune arrière-pensée mercantile, et, loin d'en avoir peur, les enfants sont au contraire bien trop heureux de s'approcher d'eux et de se mêler à leurs jeux quand cela convient aux chiens, bien entendu (5). Par ailleurs, le chien est un merveilleux moyen de rapprochement entre gens qui grillent du désir (6) de se connaître sans oser se présenter spontanément. Vous avez déjà vu des personnes inconnues les unes aux autres faire connaissance de la façon suivante : - Oh! Monsieur (ou Madame), excusezmoi, mais vous avez un chien magnifique! - Vous êtes trop aimable, Monsieur (ou Madame), en effet, c'est un Scotch Tipper! - Un de mes amis en avait un semblable et je me souviens que l'an dernier, à Juan-les-Pins (très souvent le monsieur ou la dame n'ont jamais foutu les pieds à Juan-les-Pins) (7). Et, un quart d'heure après, on boit l'apéritif ensemble. Connaissez-vous une meilleure manière de se lier d'amitié, tout au moins à titre temporaire? A telle enseigne que, non seulement on doit tolérer les chiens sur les plages, mais qu'on devrait encore les admettre à la Société des Nations qui n'est après tout qu'une vaste potinière sur les bords d'un lac ! (8) LE BADAUD »

- (1) : Aujourd'hui trop facile jeu de mots qu'aucun rédacteur en chef ne laisserait imprimer, il fâcherait à la fois les Arabes et les Corses !
- (2) : AB « utilise » un anthropologiste pour se moquer des pro-canins. Aujourd'hui on écrirait anthropologue.
- (3) : les « héritiers » c'est mieux que les « bourgeois »
- (4) : les chiens auraient-ils des « arrière-pensées », et si oui « mercanilites » proche du mot « mercantile » ? ... Certes le toutou de l'héritière génère un bon « business »
- (5) : les enfants jouent aux jeux qui conviennent aux chiens ... c'est sans doute vrai
- (6) : « Rapprochement entre gens qui **grillent** du désir » : à l'époque peut-être ce verbe était utilisé
- (7) : AB continue de se moquer du Monsieur (ou de Madame). Ayant promené quatre jeunes enfants dans les parcs et forêts, j'ai pu constater qu'un joli chien attire plus l'attention qu'un joli bébé dans une poussette!
- (8) : Après le Monsieur (ou Madame) à Juan-les-Pins, le Badaud nous amène au bord d'un lac (Leman) afin de fédérer les chiens sur les plages et les admettre à la Société des Nations (Genève)!! Comme dirait ses amis pêcheurs, AB pousse le bouchon un peu loin...!

## 3) <u>Le 7 août 1933, en page deux : La belle fête des anciens coloniaux de la Charente Inférieure au village africain de la place de Verdun :</u>

« Pour cette solennité coloniale, le soleil a bien voulu se montrer ... colonial et a contribué ainsi au succès d'une fête organisée par les dévoués dirigeants d'une association dont les buts sont purement d'intérêt général. Et, par surcroit, ces animateurs coloniaux purent bénéficier d'une garnison coloniale vaillamment représentée par les sympathiques Sénégalais du 12e régiment. Dès 10 heures du matin, les comptoirs dirigés par Mme Moinard, au profit d'une œuvre intéressante entre toutes. - L'Entraide Féminine Coloniale, fit des recettes substantielles que méritaient bien la présidente de l'œuvre, ci-dessus nommée, et son état-major de vendeuses persuasives à souhait. Voici de l'argent bien placé! Comme d'ailleurs tout l'argent que le public voulut bien « investir » en produits coloniaux et en littérature coloniale. A 16 heures, la fête coloniale proprement dite commença sous la direction du sifflet impérieux et régulateur du lieutenant Le Corre manœuvrant ses tirailleurs suivant l'horaire. Successivement, nous vîmes des danses « bambara » et d'autres dont le nom n'a pu être retenu par nous, des luttes « ouolof » et de curieuses pantomimes en musique représentant le châtiment des voleurs de miel ou les angoisses du chasseur de serpents! Tous ces braves soldats noirs s'en donnèrent à cœur joie et nous nous réservons de revenir sur certains aspects artistiques, esthétiques de leurs exhibitions. Un nombreux public entourait le rectangle réservé aux ébats des tirailleurs et, parmi cette assistance, nous avons reconnu : M. le lieutenant-colonel Noël, remplacant M. le colonel Dorey, MM. Meyer, Chassevent, adjoints: Gourlin, conseiller municipal; Bernard, procureur de la République, etc. Pour remplir les entr'actes, la « nouba » du 12e R.T.S. se fît entendre avec son brio habituel (félicitations toutes spéciales pour les « Gars de la Marine »). Belle journée pour les anciens coloniaux qui ont su intéresser le public rochelais. Nous craignons fort d'oublier quelqu'un dans nos compliments. Félicitons donc le président, notre ami Jaillet (1), et tous ceux qui travaillèrent autour de lui, sans oublier, naturellement, les charmantes quêteuses qui s'employèrent tout le jour. »

## 4) <u>Le 20 août 1933, en page 2 : « A la beurrerie coopérative de</u> Fontpatour »

« Nous n'avons évidemment pas l'outrecuidance d'apprendre au lecteur ce que sont les laiteries et beurreries coopératives de la région, depuis plus de trente ans, ces organisations

se placent au premier plan des industries régionales. Mais il est certaines modalités d'exploitation qui ne sont encore en vigueur que dans certaines coopératives et que l'intérêt supérieur de ces industries commande –comme vous nous le verrons plus loin- de généraliser. Nous voulons parler notamment du système qui consiste à payer le lait suivant sa richesse en matière grasse et non uniquement à la quantité. Jusqu'à présent, ce système n'est en vigueur que dans très peu de beurreries et laiteries de la région (4 ou 5 sur 139 (1), pour préciser) mais il n'est pas douteux qu'il se répandra et qu'il appartient à tous de faire l'effort nécessaire dans ce sens. Nous le répétons, il y va de l'avenir de l'industrie.

Ces quelques réflexions nous sont suggérées par la visite que, tout à fait par hasard, nous eûmes récemment l'avantage de faire à la Beurrerie Coopérative de Fontpatour. Là, sous la conduite du guide éclairé qu'est le directeur de cette coopérative, M. Guyonnet, il nous fut possible de constater à quel degré de perfection était parvenue l'industrie laitière et beurrière dans la région. Que ce soit pour la fourniture de lait pasteurisé, largement employé à La Rochelle, la fabrication d'un beurre impeccable dont de grosses quantités sont expédiées dans le Midi de la France ou aux colonies, notamment au Maroc, l'utilisation rationnelle des sous-produits, les installations de Fontpatour réalisent un ensemble dont la visite était concluante. Particulièrement, la récupération intégrale de l'importante matière première qu'est la caséine nous a tout spécialement intéressés. Constater que l'on peut fabriquer des boutons de manchettes ou des lunettes avec XX que notre estomac n'assimile pas est intéressant au plus haut point.

#### Payer pour le produit livré!

Mais là n'était encore pas le plus important de notre visite et notre intérêt se trouva accru lorsque nous apprîmes que la beurrerie de Fontpatour était une des rares à payer le lait à ses sociétaires en se basant sur la matière grasse que contient le lait fourni par chacun d'eux. Dans ce domaine, on est en somme arrivé au même stade économique que celui qui consiste à payer le blé au rendement spécifique et le vin au degré d'alcool. On avouera que cette façon de faire est plus logique que de payer le lait au même prix à deux producteurs dont fournit une marchandise rendant 28 grammes de matière grasse l'autre 50 grammes (2). Ce perfectionnement est réalisé à Fontpatour au moyen d'un système d'analyses quotidiennes et que chacun est payé selon son rendement effectif (de matière grasse).

En ces temps d'âpres compétitions économiques, -alors que partout on cherche le rendement et que l'on ne paie que sur ce rendement (en volume) - il y a là une amélioration importante. Amélioration dont ne pourra que bénéficier le produit français puisque les producteurs sachant qu'ils ne seront payés que selon la qualité de ce qu'ils produiront, auront intérêt à améliorer leurs méthodes, la sélection et le rendement de leurs animaux. Ce n'est pas autrement qu'agirent des pays comme le Danemark et la Finlande, qui, depuis une époque relativement récente, ont pu prendre une place plus que prépondérante sur les différents marchés mondiaux.

#### **Quelques chiffres**

Il nous a été donné de prendre connaissance des résultats des analyses de lait pratiques à Fontpatour. Nous avons ainsi pu constater que, le même jour, il y avait des écarts de rendement variant de 28 grammes à 53 grammes en matière grasse. C'est-à-dire que pour la même quantité de lait un producteur recevait par exemple, 280 francs et l'autre 530 francs. C'est dire que le premier de ces producteurs était encouragé à améliorer son produit et l'autre à maintenir son « standard » de production.

Cette organisation d'analyses représente naturellement un gros travail puisque Fontpatour reçoit journellement un chiffre voisin de 16.000 litres (3) de lait provenant de 400 producteurs (3). Quatre millions de litres de lait par an! Cela représente quelques analyses. Et il y a d'autres coopératives qui en reçoivent bien davantage. L'application chez elles de ce système se traduira donc par un effort encore plus grand, mais, nous le répétons, elles

devront y venir dans l'intérêt de leurs sociétaires d'abord, celui de l'industrie de la région ensuite, et, pour terminer, celui de la balance économique de notre pays.

C'est de la somme de ces efforts régionaux que sera fait le relèvement général. Et, pour cette raison, qu'il nous soit permis de féliciter de leur intéressante réalisation le conseil d'administration de la Coopérative de Fontaptour, notamment son président, le sympathique M. Naudin, les vice-présidents, MM. Ancelin et Picard, et, encore une fois l'actif et vigoureux directeur M. Guyonnet, à qui nous sommes redevables des renseignements qui précèdent. Non pas de simples renseignements, mais des chiffres tangibles et prouvés, des statistiques lumineuses et péremptoires.

Tous les intéressés –administrateurs et sociétaires- ne trouvent-ils pas d'ailleurs leur récompense bien méritée dans l'accueil que le public fait à leurs produits ? Pour l'industrie laitière, comme pour toutes les industries françaises, le mot d'ordre actuel n'est-il pas : « Perfection du produit pour acquérir et conserver les débouchés à des prix rémunérateurs. » A. B.

#### Nos commentaires :

- (1): Ainsi en 1933 La Charente Inférieure comptait 139 laiteries dont de nombreuses coopératives de taille lilliputienne. Ce département a peut-être été pionnier pour le paiement du lait en fonction de sa matière grasse, permettant avec les autres départements de Poitou-Charentes de devenir dans les années cinquante le fournisseur leader de beurre, notamment sur les marchés de la région parisienne. Aux halles de Paris (aujourd'hui quartier des halles / musée de Beaubourg) encore dans les années soixante la référence qualité du beurre était d'appellation « Charente ». Et les dirigeants laitiers de la région se sont endormis; comme M. Raffarin, ancien ministre de l'Agriculture sous la IVe République, pendant des décennies Président régional des coopératives laitières/beurrières, Président de la Fédération nationale des Coopératives Laitières (FNCL) ... et père de l'ancien Premier Ministre du Président Chirac. Aujourd'hui le beurre de cette région ne représente plus qu'une niche.
- (2) : Cet écart nous semble très important, même en 1933
- (3) : Improbable : cette laiterie avait collecté en moyenne que 40 litres de lait par jour par producteur (160 000, chiffre plus probable).
- 5) Août 1933 : Le « Martinière » est parti pour Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane) avec 673 forçats er relégués » par J. M. Dernier regard d'A. Bach aux condamnés à vie.

Que ce soient des Points de Vue, Carnets du Badaud ou articles signés Jean Méliès, il faut souvent lire jusqu'à la fin du texte du journaliste pour remarquer un trait de personnalité de l'homme André Bach. Le sous-titre de l'épilogue de ce long article « **Derniers regard sur la Terre de France »** :

« Le temps est splendide et le soleil d'automne brille magnifiquement sur l'eau glauque, alors que nous passons à côté du « Lamartinière » qui, précisément, à l' « Express » accolé à son bord pour le transbordement des forçats qui, un à un, montent l'escalier et descendent dans la cale, vers les cages. On veut supposer qu'à cet ultime instant, ils ont eu un dernier regard pour la terre de France, dont ils sont bannis pour leurs crimes et méfaits. Mais ce n'est pas bien sûr. L'aumônier du bagne, le dévoué abbé Picaud, ne nous a-t-il pas répondu tout à l'heure à notre question : - Monsieur l'Abbé, vous qui avez essayé de sonder leurs âmes, dont beaucoup vous ont salué en embarquant, qu'en pensez-vous ? L'abbé Picaud a eu un

geste vague avant de nous répondre à côté de la question : - C'est un bien triste troupeau qui s'en va! J. M. »

Pour l'abbé Picaud les 673 forçats et relégués constituent « un bien triste troupeau ». Pour AB, le « dévoué abbé » ne répond pas à sa question « qui sont ces hommes ? » Le journaliste ne les met pas « en troupeau », il rapportera sans jugement de valeur ce qu'il a vu dans la journée. Avec empathie pour tout le monde. Bien que récent chroniqueur judiciaire à 45 ans, AB sait que l'erreur judiciaire existe. Les « 673 passagers involontaires ... « sont bannis pour leurs crimes et méfaits. Mais ce n'est pas bien sûr » (souligné par nous). Des lecteurs catholiques, pour qui les criminels qui méritent le bagne à vie devaient penser que l'abbé Picaud avait raison et J. M. tord.

#### Revenons au début de l'article :

« Il y a peu de temps, nous relations les deux départs de forçats et relégués qui, de la Pallice, où ils arrivaient des maisons centrales, étaient dirigés sur Saint-Martin-de-Ré pour s'y préparer à la dernière étape du voyage, celle qui se termine sur les bords du Maroni (Guyane). Nous avons assisté, aujourd'hui, à l'embarquement sur le « Martinière », des 673 passagers involontaires qui sont confiés à la science maritime du capitaine Rosier. Disons de suite que l'opération, toujours délicate, s'est effectuée dans le plus grand ordre et sans perte de temps, grâce aux mesures de toutes sortes prises à cet effet (1). L'effectif embarqué était 673, dont 236 condamnés aux travaux forcés et 438 relégués, - nombre considérable, paraît-il (2).

#### CHANGEMENT D'ALLURE

Entre les départs de La Pallice pour Saint-Martin et celui de ce dernier port pour le « Martinière », un changement total s'observe dans l'allure des hommes qui partent. A La Pallice, la plupart d'entre eux étaient pitoyables dans leurs vêtements civils, souvent en loques ou tachés, la face portant des traces visibles d'affaiblissement et d'abandon. Aujourd'hui, nous les retrouvons « retapés », pourrait-on dire, par le régime spécial qui les a préparés au long voyage. L'uniforme, la taille des cheveux et la suppression des moustaches contribuent pour beaucoup aussi à ce changement. Bref, ils nous semblent être d'autres hommes.

#### A SAINT-MARTIN

Dès le débarcadère de Sablanceaux, on note que quelque chose d'exceptionnel se passe aujourd'hui dans l'île, les voyageurs sont nombreux, et sur la route de Saint-Martin, les autocars se suivent à de courts intervalles. De très bonne heure, voici M. Gaussorgues, préfet de la Charente-Inférieure, qui arrive. Au fur et à mesure que l'heure s'avance, le port de Saint-Martin s'anime, « L'Express » arrive avec les Sénégalais et les gendarmes, qui vont renforcer le service d'ordre ; il est suivi du « Coligny » et du « Pierre-Labordère », ces trois bateaux devant assurer le transbordement des forçats et relégués. Sur les quais des curieux errent, profitant de ce que les barrages du service d'ordre ne sont pas en place, pour voir l'endroit où il va se passer quelque chose. Les journalistes arrivent, dont certains de Paris et, naturellement aussi..., les cinéastes et photographes. Ces derniers, qui craignent les rigueurs de l'autorité qui pourrait interdire la prise de photographies, ont une excellente combine : ils travaillent par deux, l'un porte un volumineux appareil qui ne servira qu'à le faire repérer par les gendarmes... et l'autre un appareil plus petit. La nécessité rend ingénieux (4).

#### LA TRIBU JIMENEZ

Sur le quai, quelques parents des partants. Voici la tribu Jimenez, dont trois des chefs partent aujourd'hui à la Guyane, pour un crime collectif. La tribu a vu partir ses hommes de La Pallice, elle est venue dans l'île et elle campe depuis dix jours. Femmes en caracos et

jupons de couleurs criardes, gosses vêtus de façon hétéroclite, d'un savant mélange d'oripeaux romanichels et de confections du grand magasin. La tribu Jimenez sera là bien en avance pour être au premier rang derrière les Sénégalais. A 11 h.30, tous les officiels sont arrivés. Nous notons au hasard et en risquant des omissions, MM. Guénin, commissaire spécial, qui dirige la manœuvre; Martin, commissaire de police; Périsse, commandant de gendarmerie; capitaine Pyguilhem, etc... M. le préfet Gaussorgues converse longuement avec l'employé spécial du ministère de l'Intérieur. Les surveillants militaires qui embarquent pour la Guyane prennent les dernières consignes. Mme Ayrault, présidente-fondatrice de l'œuvre du Relèvement Moral des Déportés, qui est à Saint-Martin depuis quelques jours pour s'entretenir avec les familles des transportés, est présente avec une autre dirigeante de l'œuvre.

#### **PLACES DE CHOIX**

11 h.45, les barrages sont placés et il faut montrer patte blanche aux Sénégalais pour franchir leur cordon. Devant le petit bureau du chef de gare de Saint-Martin, trois resquilleurs sans malice et qui se désintéressent du spectacle : deux veaux et un porc, qui attendent le train (5). Les maisons qui bordent ce quai barré offrent des observatoires de choix, et leur population a certainement décuplé cet après-midi. Toutes les fenêtres et soupiraux, de la cave au grenier, sont garnis de têtes. Il parait qu'il existe un arrêté obligeant les habitants à fermer leurs persiennes, mais cet arrêté est resté dans son carton aujourd'hui (5). Dans le bassin, des resquilleurs nautiques, que le service d'ordre pourchasse (5), mais voici une petite vedette qui se débrouille en tirant de savantes bordées. A son bord, une jeune femme tricote pour calmer les longueurs de l'attente.

#### LE CORTEGE

Il faut attendre trois quarts d'heure avant que le cortège apparaisse au coin du quai. Un long serpent grisâtre entre le kaki des Sénégalais, baïonnette au canon (6). En tête, les condamnés aux travaux forcés, que l'on reconnait à leur bonnet que certains portent comme une chechia et presque crânement, alors que d'autres le laissent retomber mollement. Une couverture tri-chrome en bandoulière sur l'uniforme neutre, la musette blanche au côté, le baluchon sur l'épaule, voici les hommes qui ne sont plus que des numéros (7). Avant de sortir de la citadelle - à l'intérieur de laquelle nul profane n'avait accès, même les journalistes - les tristes voyageurs avaient reçu la dernière bénédiction des mains de M. l'abbé Picaud et de M. le pasteur Callas, cérémonie suivie du cérémonial ordinaire pour le chargement des armes (8). Et parmi les privilégiés qui voient de près, le petit jeu des devinettes recommence. Où est Davin? Ces hommes sont encore plus difficiles à reconnaître qu'à La Pallice. De Laget, nous ne saurons que le matricule : 6055. On essaie en vain de deviner quelque chose en scrutant le visage de ces hommes, en général impassibles. Rares sont ceux qui regardent les fenêtres garnies du quai : dans les yeux de certains, des lueurs fauves s'allument, deux ou trois regardent dans la direction du barrage pour voir si quelque visage connu s'y trouve.

#### **LES GANTS BLANCS**

En face, sur la passerelle, une silhouette de femme élégante, gantée de blanc, que l'on devine discutant avec le service d'ordre: la mère de Guy Davin! Alternativement elle regarde dans des jumelles pour voir son fils, puis agite un gant blanc dans l'air. L'aurait-elle distingué dans cette misérable troupe (9)? Brusquement, à deux cents mètres, derrière le barrage, un concert de gémissements s'élève, semblable aux lamentations des femmes arabes en deuil. La tribu Jimenez, décapitée de ses chefs, pleure leur départ (9).

#### LES RELEGUES

Chapeau mou sur la tête, les relégués s'avancent. Ils rempliront deux bateaux : le « Coligny » et le « Pierre-Labordère », alors que les forçats voyageront sur « L'Express ».

Ceux-là sont bien la basse « pègre ». A les voir manœuvrer, on sent que leurs rapports avec la force publique ne datent pas d'hier. Rapidement, ils descendent sur le pont et se casent avec leurs ballots. Un avion survole longuement le port de Saint-Martin, rasant les toits pour prendre des vues. Vers 13 h.30, tout le monde est embarqué. En néophyte de ce spectacle, nous nous étonnons de voir que personne n'est entrainé (10). Les trois vapeurs sortent du port et poussent vers le « Martinière » des vedettes faisant la police »

- (1) : J. M. note dès le début de son reportage que l'opération bien que délicate « s'est effectué dans le plus grand ordre » parce que bien organisé
- (2) : Chercher la différence entre les condamnés aux travaux forcés et les relégués
- (3) : L'Administration pénitentiaire fait en sorte que ces condamnés qui sortent dans un état pitoyable des prisons deviennent « d'autres hommes » après avoir été « retapés »
- (4) : AB connait les astuces des photographes pour ne pas refaire réparer et avoir quelques scoops, non pas le préfet, le commandant des gendarmes ou des marins, etc... mais une photo de la Présidente, le grand criminel Davin, Monvaut, Laget ? ou même des trois chefs de la tribu Jimenez, tribu de romanichels qui a dû plaire à AB.
- (5) : Le simple « transbordement » attire du monde : voir des forçats, des « grands criminels » quelques instants ... Aujourd'hui le succès des chaines de télé en continu.
- (6) : Pour le maintien de l'ordre les gendarmes ont le renfort de militaires « des Sénégalais »
- (7) : « Les hommes », même s'ils « ne sont pas plus que des numéros »
- (8) : Même la IIIe République, très laïque, demande à un abbé et un pasteur de donner « la dernière bénédiction » aux « tristes voyageurs »
- (9) : Avant de quitter cette « misérable troupe », la mère de Davin « agite un gant blanc en l'air », dernier baiser pour son fils... Lamentations de femme : « La tribu Jimenez décapitée de ses chefs pleure leur départ ».
- (10) : Le mot « étonné » pourrait prêter à une fausse interprétation : AB est favorablement surpris que les forçats et relégués ne sont pas enchainés.

## <u>Une question à l'ordre du jour ; Mystiliculteurs et Ostréiculteurs dans</u> la Baie de l'Aiguillon

Une série de <u>sept articles</u> particulièrement intéressant et documenté, par AB. Texte intégral de ces articles à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

#### 6) André Bach au plus près du lait et son prix

- a) 16 octobre 1933: la question du lait à La Rochelle par le Badaud
- b) 18 octobre 1933 : le prix du lait à La Rochelle par Jean Méliès.

Deux textes à lire dans leur intégralité sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

#### 7) Le 17 novembre 1933 : « Une invraisemblable histoire vraie » par AB ?

Entre un percepteur indélicat et un contribuable honnête, l'administration n'hésite pas... Elle saisit le contribuable.

« Si le regretté Courteline était encore sur terre, je ne sais pas jusqu'à quel point il croirait l'histoire suivante. Il avait pourtant une certaine expérience des monstruosités administratives.

Mais voici les faits ; ils se déroulent tout près de chez nous :

Il était à Fouras un brave homme de commerçant et très scrupuleux contribuable. M.B... Tellement scrupuleux que, par inadvertance, il paya deux fois au fisc la même somme de 582 fr. 45 ; la première fois, le 17 octobre 1929 et la seconde le 21 novembre 1929. Pour préciser, disons que cette somme était en paiement de l'article 986 du rôle de la commune de Fouras. Très longtemps après, compulsant ses papiers pour répondre à une demande du percepteur, il se rendit compte qu'il avait payé une fois de trop et, comme de juste, muni de ses deux reçus, l'un portant le n°3798 et l'autre 4241, il s'en fut chez le percepteur de Saint-Laurent de L... et fit sa réclamation. Notons ici, pour la clarté de l'histoire, qu'entre les deux époques, un nouveau percepteur était en place, l'ancien ayant quitté les lieux à la suite de certaines manœuvres frauduleuses dans le genre de celle qui nous occupe. Bref, le nouveau percepteur nota la réclamation de M.B. promit de l'examiner et de faire le nécessaire. Et, en effet, quelque temps plus tard -nous sommes alors en 1932- M.B. reçut avis que la somme de 582 fr. 45 versée deux fois à tort, lui était défalquée sur ses impôts de l'année en cours. M.B. considérait donc que tout était régulier et on juge de sa surprise lorsqu'encore un peu plus tard, il recut du percepteur une note lui disant en substance ceci : - Excusez cher Monsieur, mais c'est par erreur qu'on vous a défalqué 582 fr 45 de vos impôts de 1932, car cette somme vous avait déjà été remboursée le 22 février 1930 ; nous avons votre reçu en main! M.B. ne fit qu'un bond jusqu'à la perception et, mis en face du reçu, constata qu'il s'agissait d'un faux ; sa signature n'était imitée que de loin. Le nouveau percepteur d'absolue bonne foi, lui- s'en rendit compte aussi. L'ancien percepteur avait fabriqué et signé un recu!

M.B. était donc en droit absolu de considérer qu'il ne devait rien à l'administration, qu'il s'agissait d'une affaire entre elle et son ancien mandataire et il refusa de rembourser les 582 fr 45

Mais le percepteur, obéissant sans doute à des règlements qu'il doit observer, après en avoir vraisemblablement référé à ses chefs, insista pour le paiement; M.B. refusa encore. Le syndicat des contribuables de Fouras se mêla de l'affaire, etc... Bref, on en référa aux hautes sphères de ministère des Finances et voici la réponse que fit la rue de Rivoli à M. le percepteur de Rochefort en mars dernier. « J'ai l'honneur de vous renvoyer le dossier relatif à l'affaire M.B. en vous faisant connaître qu'il convient d'annuler le transport de 582 fr 45 fait des contributions de 1931 aux contributions de 1932. Dès l'instant qu'elle n'est pas régulièrement arguée de faux, la quittance, en effet, fait foi par elle-même ».

En transmettant cette missive à M.B., M. le Percepteur de Rochefort l'accompagnait d'une invitation à lui verser d'urgence la somme de 582 fr 45. La thèse de l'administration est donc la suivante : Il est évident que vous avez raison et que vous avez été victime d'un faussaire (notre mandataire) mais TANT QUE VOUS N'AUREZ PAS JURIDIQUEMENT ETABLI QUE CE RECU EST UN FAUX ? NOUS LE CONSIDERONS COMME VALABLE. Prière donc de passer incontinent à la caisse et de nous payer ! (Caractères de l'auteur)

Il aurait donc fallu que M.B. fasse faire une expertise couteuse, qu'il se livre à des démarches, tout en payant provisoirement ce qu'il ne doit pas, PARCEQU'UN MADATAIRE DE L'ETAT A COMMIS UN FAUX. M.B., s'est refusé, LEGITIMEMENT, selon nous, à envisager les choses sous cet angle, et il n'a pas payé. Alors ? Eh bien, c'est tout simple, les choses ont suivi leur cours naturel et administratif; M.B. a été bombardé de papiers de toutes les couleurs, puis un beau jour, IL A VU ARRIVER UN HUISSIER QUI L'A SAISI A SON DOMICILE ET A FIXE LA VENTE AU 3 DECEMBRE PROCHAIN. LE 3 DECEMBRE, ON VENDRA LE MOBILIER D'UN CONTRIBUABLE PARCE QU'UN PERCEPTEUR INDELICAT A FAIT UN FAUX !!! On voit que le vrai n'est pas toujours vraisemblable. Empressons-nous d'ajouter que nous ne mettons en cause ni le percepteur en fonctions sur

les lieux, ni le percepteur de Rochefort, ni aucun des honorables fonctionnaires qui ont eu à connaitre de cette affaire, qu'ils sont les premiers à regretter.

#### CE QUE NOUS METTONS EN CAUSE CE SONT LES REGLEMENTS!

Pendant que le percepteur coupable du faux (les contribuables de la région le connaissent bien) vit dans une impunité que de puissantes protections lui assurent, le contribuable victime se trouve dans l'angoisse et l'embarras. Et l'on s'indigne ensuite contre les fraudes fiscales! Pour notre part, nous pensons bien que cette histoire n'en restera pas là, et nous comptons que l'opinion publique, sans distinction d'opinions, saura empêcher une vente qui serait iniquité!

Pas de commentaires de notre part puisque cette histoire vraie, c'est du Courteline. Malheureusement nous n'en connaissons pas l'épilogue.

## 8) <u>Le 6 décembre 1933 : « Une lettre du Président du Syndicat des Armateurs de La Rochelle sur la crise de la pêche » au Ministère de la marine marchande par Jean Méliès</u>

Le président du Syndicat des armateurs de La Rochelle a adressé au ministère de la marine marchande une lettre relative à l'une des causes de la crise de la pêche, et dont nous extrayons les lignes suivantes :

- Parmi toutes les difficultés que rencontre aujourd'hui la pêche en mer, aucune n'est plus grave et ne présente d'inconvénients plus redoutable pour cette industrie que la disparition du poisson, de toutes les catégories de poisson, dans les zones de pêche que nous pratiquons.

#### Le chalutage près des côtes qui détruit la future reproduction des poissons.

- Depuis longtemps déjà, l'Office technique et scientifique des pêches, saisi de la question par tous les ports de notre pays, n'a pas manqué de nous avertir que cette disparition du poisson n'avait qu'une seule et même cause : la destruction impitoyable, faite dans nos eaux littorales, des immatures et alevins de poisson.
- L'existence du chalut à crevettes, aux mailles trop fines, l'usage du filet de pêche raclant les algues où s'accrochent les œufs de poisson, et où vit, pendant la première partie de son existence, tout le naissain ; le chalutage, pratiqué de jour et de nuit dans les coureaux, rades, entrées de rivière, à moins de trois milles du littoral, par de petits bateaux à moteurs capables de chaluter en tous lieux, à toute heure à détruit pour des gains minimes toute espérance de générations futures de poissons.
- Et, c'est ainsi que, dans nos eaux rochelaises, la sole, autrefois surabondante, a entièrement disparu. Ce poisson, dont la pêche représentait un large moyen d'existence pour les barques de pêche, les chalutiers, les petits usagers de la mer, a disparu, en moins de huit ans de nos rades et de l'Océan, qui baigne nos côtes. Il a suffi de quelques braconniers de la mer pour atteindre un résultat qui, s'il n'a pas beaucoup enrichi ceux qui ont pratiqué une pêche défendue, a ruiné toute une industrie et pour longtemps.

Or, déjà, nos pères, mieux avertis, semble-t-il, que nous, de l'inconvénient majeur que représente le fait de pêcher dans les lieux où le poisson a coutume de reproduire, avaient fait décider, par décret du 4 juillet 1853 :

« En ce qui concerne nos rades :

1-La Rochelle (article 208), chalut autorisé pendant toute l'année, à un mille au moins de laisse de basse mer ;

2-lle de Ré (article 213), chalut permis en dehors des pertuis au-delà de deux milles et demi au large de la laisse de basse mer, en dehors des pertuis au-delà d'un mille de la laisse de basse mer, en dehors des pertuis au-delà d'un mille de la laisse de basse mer. »

Ces prescriptions, si sages ont été certainement appliquées jusqu'à la fin de la guerre, puisqu'à cette date le poisson surabondait encore aux abords de notre port, et que tous les pêcheurs, barques et chalutiers, faisaient de très bonnes pêches aux environs des récifs de Rochebonne, l'embouchure de la Gironde, lieux où se rendent naturellement tous les poissons nés sur notre littoral.

#### Le braconnage est toléré par les gardes pêche.

Nul ne conteste plus aujourd'hui que, si nos fonds de pêche sont vides, c'est que le naissain a été détruit sur le littoral même de nos rades, à l'entrée des rivières. Or, grande a été l'émotion des usagers de la pêche, armateurs, pêcheurs et marins, quand il leur a bien fallu s'apercevoir que la répression d'un braconnage, que tous les habitants de nos côtes peuvent constater journellement, n'était plus faite depuis quelques années, et que les gardes pêche semblaient fermer les yeux sur un état de choses qu'ils peuvent, dans leurs inspections quotidiennes, constater encore mieux que tout autre. Renseignements pris, nous avons cru comprendre que ce nouvel état de choses était dû à une tolérance de plus en plus large, prescrite par votre département lui-même, et que, par ordre supérieur, la consigne était de ne plus rien voir. Et il faut bien penser qu'il en est ainsi, puisque, en 1933, alors que dix contraventions au décret de 1855 pourraient être relevées chaque jour, deux verbalisations seulement ont été faites, pour aboutir à 25 francs d'amende, contre un délinquant venu draquer avec un chalut défendu dans le chenal même d'entrée, à La Rochelle. Nous ne sommes pas bien certains que l'amende encourue l'ait été pour délit de pêche avec un chalut interdit dans un lieu interdit, mais délit de pêche dans un chenal dont l'accès doit rester libre pour les entrées et sorties des navires et qui, sur ce point relève d'un autre département que celui de la marine marchande.

Monsieur le Ministre, toutes vos généreuses initiatives pour relever la pêche, tous les efforts de l'armement des pêcheurs pour aider leur industrie à sortir de la crise grave où elle se débat sont vains si la reproduction du poisson de mer n'est pas protégée en France, comme elle l'est pour le poisson de rivière, et comme surtout elle l'est dans les pays étrangers, où l'interdiction est partout absolue de pêcher à moins de trois milles de toutes côtes et rivages, et où les délinquants sont l'objet de peines les plus sévères.

<u>Certaines espèces de poissons ont déjà pratiquement disparu, toutes disparaitront si vous n'intervenez pas :</u>

- 1. Pour rappeler d'urgence aux administrateurs de nos quartiers les obligations impératives du décret d'avril 1853, et le devoir qu'ils ont de les faire appliquer sans faiblesse.
- 2. Pour, suivant en cela les directives et les véritables adjurations de l'Office scientifique et technique des pêches, décréter et imposer à tous une loi formelle de protection de nos rades, rivages et entrées de rivières contre toutes formes de pêche au filet à moins de trois milles des côtes.
- M. Le Danois, directeur de l'Office technique et scientifique des pêches, a eu communication de cette lettre, et a bien voulu la faire sienne, et en reconnaitre le bien-fondé. Il s'est déclaré heureux qu'un groupement professionnel aussi important que celui du Syndicat des armateurs, rende justice aux efforts de l'Office dans ce sens. Il a ajouté :
- « Il est temps que les avis des professionnels et des techniciens ne soient pas perpétuellement repoussés pour des considérations d'ordre politique. Toute les coupables tolérances accordées à la faveur de la guerre, pour l'exercice des arts trainants dans la limite des trois mille s'impose de façon très nette, il appartient à la petite pêche de se modifier en conséquence... »

Le Président termine en envisageant la possibilité, dans un avenir prochain, d'élaborer une convention internationale sur l'exercice de la pêche en mer libre.

Jean Méliès »

## 9) <u>Le 27 décembre 1933, en page une : la disparition du poisson de mer.</u> Sauver la pêche ou flatter l'électeur.

Texte intégral à lire sur le site de la Médiathèque de la Rochelle.

# II) 1934. CARAMBOUILLEURS. UN CENTENAIRE. L'ILE DE RE AUX MAISONS BLANCHES. LA CRISE SALICOLE. LES FETES ROCHELAISES. VOYAGE A LA CASAS DE ESPANA SANS MUNICIPALITE. UN MEURTRE A ETE COMMIS.

## 1) <u>Le 8 janvier 1934 : « Carambouillage et carambouilleurs. Comment les mettre hors d'état de nuire ? par J. Richard », signé Jean Méliès </u>

Nos lecteurs, -et spécialement les commerçants, - savent combien, depuis la guerre, le grand et le petit commerce sont victimes des procédés ingénieux et malhonnêtes de certaines gens sans scrupule, qui, opérant entre les lignes et dans les marges du code, profitant de lacunes dans les lois, trouvent le moyen de faire fortune au détriment de la poche du voisin.

Un de nos lecteurs et amis, commerçant bien connu de La Rochelle, M. J. Richard, a constitué un dossier très complet des cas qu'il connaît pour en avoir été la victime lui-même, et il nous en a adressé copie en même temps qu'à M. le Président du Comité du commerce et de l'industrie de La Rochelle, M. J. Richard a accompagné son dossier d'une ébauche de projet de loi, qu'il voudrait voir étudier par les groupements commerciaux et les Chambres de commerce, pour être, éventuellement, transmis aux ministres compétents et soumis au Parlement.

L'initiative de M. J. Richard est louable au plus haut point, et nous ne doutons pas qu'elle intéressera tous les commerçants et industriels.

Voici quelques-uns des cas cités par M.J. Richard :

#### Comment on achète un château

« En 1931, je reçois la lettre suivante : Etude de X..., huissier à.... M.Y... me demande de faire connaître sa situation à ses fournisseurs, et de les prier de lui accorder un délai maximum de 3 ans, pour se libérer vis-à-vis d'eux de la totalité de leur créance. Il déclare un actif d'environ 30 000 francs, représenté par un fourgon automobile et marchandises. Un passif à peu près égal. Il ajoute, qu'étant séparé de biens, sa femme devra exercer ses reprises, qui sont d'environ 20 000 francs, avoir la bonne volonté nécessaire pour verser entre mes mains des sommes mensuelles de 800 francs, qui seront réparties par mes soins,

lorsqu'elles seront suffisantes pour donner un dividende intéressant. Il espère que vous voudrez bien accéder à sa demande, et vous adresse ses biens sincères remerciements ». Mon enquête personnelle m'a permis de savoir que le ménage disposait d'un mobilier important, de deux camions, une conduite intérieure, une cave très bien garnie, et un stock important de marchandises important. Les démarches personnelles que j'ai faites ont permis que toutes les fournitures que j'avais livrées ont été payées. Mais l'ensemble de l'opération, amorcée comme je cite, a permis au sus-indiqué, moyennant un mois de prison, de dire : J'avais envie d'acquérir un château. Il me manquait 150 000 francs. Ce sont mes andouilles (sic) de fournisseurs qui me l'ont payé ».

#### A la santé des fournisseurs

« En 1932, un de mes clients vient me trouver ; je viens dit-il, vous annoncer que je vais, aujourd'hui même, déposer mon bilan, et demander mon concordat. Pendant que je vais aller au greffe du tribunal, faire le nécessaire et m'entendre avec le syndic, vous voudrez me préparer les 60 et quelques paires de chaussures dont je vais vous désigner les pointures, et, en revenant du tribunal, je les prendrai et vous paierai comptant. J'ai naturellement refusé, mais le commerçant a obtenu son concordat. Peu de temps après, au lieu d'une auto, il en avait deux. Un immeuble a été acquis, payé comptant, et on a sablé le champagne à la santé des fournisseurs!»

#### Une affaire bien montée

« M. X. désirant tirer parti des lois actuelles et se faire rapidement une petite fortune, a opéré comme suit : Achat d'un fonds payable à tempérament. Avec le petit capital dont il dispose, il a acheté quelques marchandises et a fait de la vente accompagnée d'une assez grosse publicité. La marchandise vendue à un prix bas, qui permettait de ne couvrir qu'à peine les frais généraux, s'est vite écoulée. Il a redemandé à ses fournisseurs, et payables cette fois à tempérament, des quantités de marchandises plus importantes. La vente s'est effectuée comme précédemment. Quelques fournisseurs ont été payés. A ceux-là, il a été fait commande encore plus importante. Le compte fournisseur est arrivé à 200 000 francs. C'était le moment attendu, pour proposer paiement intégral en 2 ans et par mensualités.

Programme: Essayer d'apitoyer certains fournisseurs. Dire aux non pitoyables: Si vous m'obligez à déposer le bilan, vous aurez 10 ou 20 % payables en 5 ans, par le concordat que j'obtiendrai. Il a fait venir au pays un de ses amis et compère.

Publicité dans les journaux : M.X..., contentieux, se charge de recouvrer créances litigieuses poursuites judiciaires, conseils juridiques, etc., etc.

Et, pendant ce temps, on cherche encore à augmenter le compte fournisseurs, jusqu'à ce qu'il soit assez élevé, ou pour qu'un dépôt de bilan soit effectué pour obtenir un concordat : dans ce cas, le conseil compère, qui, a naturellement l'adresse de tous les fournisseurs, tâche d'avoir la majorité des pouvoirs, pour tenir les intérêts de son complice. Si l'affaire tourne mal, les différentes formalités et lenteurs générales apportées à résoudre l'affaire auront permis à l'intéressé de réaliser, avec les marchandises dont il dispose, un capital suffisant pour aller installer ailleurs (même après avoir fait, au besoin, un peu de prison), sous le nom de sa femme ou de sa maîtresse, une deuxième affaire similaire, qui fera de lui définitivement un homme respectable.

L'affaire ci-dessous est en voie d'exécution dans la « région ».

#### Conclusion

Les cas cités par M. J. Richard sont typiques ; ils sont bien connus de tous les commerçants et industriels, leurs auteurs ne risquent pas grand-chose dans l'état actuel de la législation :

peut-être un peu de prison (pas souvent, et généralement, avec sursis), dont ils se moquent éperdument.

Les marchés forains servent principalement d'écoulement aux marchandises ainsi « carambouillées » et les forains honnêtes, ainsi que les honnêtes commerçants locaux, sont constamment surpris de voir que l'on vend à leur nez et à leur barbe des articles à des prix inférieurs aux prix de fabrique eux-mêmes. L'acheteur qui achète douze francs cinquante une marchandise « carambouillée », et qui voit la même marchandise à dix-sept francs cinquante chez le commerçant honnête, considère ce dernier comme un voleur. Or, le voleur, c'est l'autre, qui, bien souvent, ne paie ni chiffre d'affaires, ni impôts sur les bénéfices commerciaux, ni, dans certains cas, la patente ; une même patente sert à cinq ou six individus. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question des marchés forains, mais, pour le moment, nous nous bornerons à constater qu'un tel état de choses nuit non seulement aux forains et commerçants honnêtes, contrôlés par le fisc, mais encore à ce dernier, qui perd des rentrées intéressantes.

#### Le remède

Le projet de loi préconisé par M. J. Richard a pour but principal d'empêcher la vente audessus du cours régulier de marchandises non payées. Accessoirement, il vise aussi à empêcher le coup classique de la séparation de biens sous le couvert de laquelle des commerçants malhonnêtes esquivent leurs obligations, ou vont se rétablir ailleurs, après avoir fait un coup fructueux en un endroit quelconque.

Nous ne nous dissimulons pas que de multiples objections peuvent être faites contre ce contrôle des marchandises vendues au-dessous des cours, contrôle qui, naturellement, ne pourra s'appliquer aux commerçants connus, établis depuis longtemps et dont l'honorabilité ne fait pas de doute.

C'est le commerce malhonnête qu'il faut contrôler, ces commerçants –étrangers pour la plupart- qui poussent brusquement comme des champignons et disparaissent aussi brusquement après avoir dépouillé leurs fournisseurs et causé un grave préjudice matériel et moral aux commerçants malhonnêtes. Or, ces derniers sont assez contrôlés, vérifiés et, quelquefois tracassés par les administrations pour qu'on ne se gêne pas dans le contrôle des commerçants malhonnêtes. Il y a une besogne d'épuration qui s'impose.

Nous serons très heureux de recevoir et de reproduire à ce sujet, les avis des commerçants et industriels ainsi que leurs groupements.

J.M.

Les pratiques dénoncées par M. J. Richard sont bien connues et régulièrement des textes officiels essaient d'y mettre fin, avec plus ou moins de succès.

## 2) <u>Le 4 juin 1934 : « Le centenaire de la Société de Secours Mutuel des Arts et Métiers (1834-1934) par André Bach.</u>

« La Mutualité a connu, hier, une grande journée à La Rochelle, avec la célébration du centenaire de la Société de bienfaisance et de secours mutuels des Arts et Métiers, dont nous avons précédemment entretenu nos lecteurs.

Communiant dans un idéal de véritable fraternité et de bienfaisance effective, les dirigeants et membres de cette Société, et tous les mutualistes de la région surent donner à cette journée son véritable caractère de couronnement d'un édifice dont les fondations furent jetées il y a un siècle par quelques humbles travailleurs. Les fêtes commencèrent dès samedi soir, par un concert donné place de Verdun, devant un nombreux public, par le Cercle Symphonique, dirigé par M. Randé.

#### La cérémonie religieuse

Dimanche matin, suivant une tradition fidèlement observée, une messe était célébrée en l'église Notre-Dame, dont le chœur, la nef et les bas-côtés étaient trop petits pour contenir les membres de la Société, leurs familles et leurs nombreux amis. M. le Curé de Notre-Dame officiait et, pendant la messe, des artistes se firent entendre, ainsi qu'un chœur de jeunes filles.

S.E. Mgr Curien, évêque de La Rochelle et Saintes, avait bien voulu s'associer à la célébration du centenaire, et prononça une allocution qui alla droit au cœur des assistants. En termes dont la simplicité n'excluait pas l'éloquence, S.E. Mgr Curien célébra la noblesse des sentiments qui sont à la base de la Société, sentiments qui animaient ses modestes fondateurs et qui animent encore ses actuels dirigeants et membres, dignes continuateurs de générations d'hommes qui ont voulu mettre en pratique, -bien avant que les législateurs y songeassent, - les belles devises : « Aimez-vous les uns les autres », « Assistez-vous les uns les autres ». La cérémonie religieuse avait été précédée d'une visite au cimetière de Saint-Eloi et d'un dépôt de gerbes sur les tombes des anciens présidents.

#### La séance solennelle

A 9h, la séance solennelle était ouverte au Cinéma Olympia, sous la présidence de M. Bonnafous, chef de cabinet du Ministre du Travail, représentant ce dernier, entouré de MM. Eyssartier, vice-président de la Fédération de la Mutualité; Chapsal, sénateur, président de l'Union départementale; Gaussorgues, préfet de la Charente Inférieure; Vieljeux, maire de La Rochelle; Girin, vice-président de l'Union départementale, Dupré, président de l'Union des Sociétés de secours mutuels de l'arrondissement; Gourlin, président d'honneur des Arts et Métiers; Logeais, président; Gorrin et Denis, vice-présidents; Taillandier, secrétaire; Principaud, trésorier; Champion, secrétaire-adjoint; Cachenaud, trésorier-adjoint, etc.

Le président Logeais fit une relation de l'historique de la Société, dont les passages les plus saillants et les plus émouvants furent littéralement hachés d'applaudissements émus.

Après le discours du délégué de Ministre sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, et une distribution de livrets de Caisse d'épargne à des enfants de sociétaires, les distinctions suivantes furent remises par M. Bonnafous :

Médaille d'argent de la Mutualité à M. Paul Renoux.

Médaille de bronze de la Mutualité à M. Ernest Robert. Ces deux distinctions faisant partie de la promotion de janvier dernier. En outre, furent remises les récompenses décernées à l'occasion spéciale du Centenaire :

Médaille d'argent de la Mutualité, MM. Ernest Cachenault, Jules Gourlin et Jean Meyroux.

Médaille de bronze de la Mutualité, M. Emile Chaigneau.

Mention honorable, M.GastonJouannehu.

Médaille de bronze de la Prévoyance sociale, MM. Fernand Naudon et Edmond Principeaud. Enfin, au milieu de l'enthousiasme général, M. Eyssartier, représentant M.Heller, président de la Mutualité française, remit la croix de chevalier la Légion d'honneur au Président Logeais, qui reçoit ainsi la récompense d'un labeur et d'un dévouement inlassable à la cause de la Mutualité. Nous lui réitérons chaleureusement les félicitations de l'Echo Rochelais. Très ému, le président Logeais assure l'assistance qu'il donnera toujours à la Société « le meilleur de lui-même », et M. Jules Gourlin lui remet un souvenir offert par les sociétaires, tandis que trois enfants lui offrent des fleurs.

#### Le vin d'honneur et le banquet

La Municipalité offrait ensuite un vin d'honneur à l'hôtel de ville, où M. Vieljeux, maire de La Rochelle, souhaita la bienvenue au nom de la Ville, à tous les assistants, le vin d'honneur étant suivi d'une visite au siège social de la Société des Arts et Métiers et aux bains-

douches, filiale de cette Société. Plus de trois cents personnes étaient présentes dans la salle de l'Oratoire, à 12h30 pour le banquet, dont le menu et l'exécution méritent des éloges au sympathique propriétaire de l'Hôtel de France et à son personnel. A la table d'honneur, avaient pris place les personnalités déjà citées, plus MM. Bigois et Miaux, conseillers généraux; Godard,Gelézeau etDiet, adjoints au maire de La Rochelle; Moinard, conseiller municipal. Une atmosphère de franche et joyeuse cordialité régna sur ces agapes, auxquelles de nombreuses dames et jeunes filles apportèrent le charme de leur présence.

#### Les discours

Comme il est d'usage lorsqu'un ministre se déplace ou déplace un sous-ordre de haut grade; les personnalités présentes en profitèrent pour agiter des problèmes brulants sur lesquels elles veulent faire connaitre leur opinion et leurs desiderata aux sphères dirigeantes. Déjà, le matin, à la séance solennelle, l'envoyé du Ministre du Travail avait pu entendre certaines appréciations sur la position de la Mutualité au regard de la loi sur les assurances sociales. Les discours du banquet lui permirent d'en entendre d'autres et de préciser lui-même certains points. Ces discours ne furent donc point paroles en l'air, comme il est trop fréquent, et il s'en dégagea quelque chose de tangible pour l'avenir.

C'est le président Logeais qui commença la série en remerciant les présents et en excusant les absents, saluant, pour terminer, les familles des anciens présidents Révol, Lanqueteau, Denis et Gresélly.

M. Gaussorgues, préfet de la Charente-Inférieure, salue le représentant du gouvernement et remercie M. Marquet, Ministre du Travail, de l'importance qu'il a bien voulu attacher à cette célébration mutualiste. Après avoir affirmé que les « Assurances sociales » ne sont pas contre la Mutualité et que, dans ce dernier domaine, aucune réalisation ne dépasse celle de la Société aujourd'hui centenaire. M. Gaussorgues lève son verre en l'honneur de MM. Albert Lebrun et Gaston Doumergue, ce dernier nom étant follement acclamé.

André Bach »

## 3) <u>Le 27 juin 1934 : « Littérature et Arts régionaux, Ré l'île aux maisons blanches » par André Bach qui a beaucoup aimé l'article de Ferdinand Duviard.</u>

« J'avoue à ma honte, ne pas encore connaître personnellement M. Ferdianad Duviard, auteur de l'ouvrage ci-dessus (1). A cette honte, s'ajoute un regret que j'espère faire disparaitre bientôt.

C'est qu'à la première lecture de « Ré, l'Ile aux maisons blanches », première lecture enlevée en une soirée, rapidité indice d'intérêt soutenu, j'ai éprouvé le charme que l'on ressent à la révélation d'une œuvre faite de fraicheur de sentiments, de parfaite sincérité d'expression et pourrait-on dire, d'ingénuité psychologique no polluée par l'âge, les influences d'école ou du milieu.

M. Ferdinand Duviard a exploré l'île, -on reste toujours un explorateur pour soi-même si l'on ne veut pas voir à travers les autres, - et il nous la restitue telle qu'il l'a vue, c'est-à-dire très exactement.

Foin des descriptions trop grandioses pour être exactes ou trop fouillées pour que la grandeur n'en soit pas exclue! En un style direct, incisif, rempli d'images et de raccourcis pittoresques ; l'auteur nous livre l'île, paysages et ses habitants!

Nous avons dégusté, comme régal, ce bout de description des rues de Saint-Martin :

« Au coin de la ruelle, une plaque bleue, aux jambages, d'une grâce un peu mièvre, dit nom de couleur Watteau : le Savari-de-Mauléon, rue Rohan Soubise. Que la gloire derrière ces élégances! Plus qu'il ne faut de l'une et des autres, pour pardonner le scandale d'une soudaine rue Jean-Jaurès : fausse note vite amortie ».

Nous sentons là l'angoisse de l'homme qui craint d'être un jour obligé, par le jeu barbare de la standardisation, de vivre, comme les autres, vêtu d'un complet uniformisé, dans d'uniformes rues Président-Carnot ou avenue Wilson!

Et, quand il décrit la rue des Gouverneurs et la place de St Martin, où le théâtre, s'imaginant une petite cité coloniale d'il y a cent cinquante ans, il pense, sans les connaitre peut-être, à ces petites villes des Antilles, de la Guyane ou du Brésil, dont les palmiers abritent encore aujourd'hui les mêmes choses que du temps des missions jésuites et des boucaniers.

Son désir jaloux de se « boucler » dans l'île, provisoirement hors des atteintes des griffes de la civilisation, -faux-cols, « pick-up », lieux communs et informations frelatées, -éclate dans ces lignes où M. Ferdinand Duviard parle du « continent », vu de l'île :

« Vers la Pallice, on distinguait des fumées, dans une brume sale. C'était là ! Et il y en avait comme ça ensuite jusqu'à Vladivostok ! Merci, j'aime mieux mon voisin le retraité et son perroquet. »

Hélas! nous sommes, tous et toujours, obligés de quitter un vilain matin le voisin et son perroquet pour retrouver la fumée, la brume sale, les machines et le train-train journalier

<u>Des livres comme celui de M. Ferdinand Duviard nous aident,</u> en nous faisant retrouver d'agréables visions ou effectuer de plaisantes découvertes, à nous en évader pour entendre en esprit le retraité et son perroquet « dans l'ambiance »

Si je ne connais pas M. Ferdinant Duviard, par contre, l'illustrateur de son livre « l'artiste rochelais bien connu, M. Louis Suire a bien voulu me faire, un jour, les honneurs de son atelier. Dans les 36 aquarelles qu'avec une patience de moine enlumineur des anciens monastères il a bien voulu mettre en couleur à la main sur chaque exemplaire de « Ré, l'île aux maisons blanches », j'ai retrouvé sa manière toute personnelle bien à lui, de traiter les paysages d'une île qui est bien « à elle », c'est-à-dire différente des autres.

Si les maisons de Ré sont blanches, il n'en faudrait pas conclure qu'elles sont uniformes. M. Louis Suire vous dira et vous démontrera, -à moins que vous ne soyez aveugles-, qu'il y a je ne sais plus combien de teintes de blanc. Selon les heures, la situation, l'exposition, la lumière toute spéciale du golfe de Gascogne et le pertuis Breton d'Antioche et le pertuis Breton des vestibules, vous fera comme disait l'autre, des blancs de toutes les couleurs!

Et, dans les dessins et aquarelles de M. Louis Suire, perce un tel amour de l'île qu'on le soupçonne de nourrir, conjointement avec M. Ferdinand Duviard, un secret espoir qu'elle brisera un jour les amarres qui la relient au continent pour s'en aller à la dérive, loin des profanateurs!

Peut-on savoir ? Cette éventualité peut se réaliser.

Et c'est justement pour qu'il leur reste quelque chose de l'ile que tous les amis de Ré doivent soigneusement mettre dans leur bibliothèque un exemplaire de précieux ouvrage.

#### André Bach »

- (1) : « Ré, l'île aux maisons blanches », de Ferdinand Duviard, avec 36 aquarelles de Louis Suire. En vent aux « Editions de la Rose des Vents », rue Villeneuve, n°1, et chez tous les libraires.
- 4) <u>Les 28 et 31 août 1934 : « Chez les scouts ». « Vingt-quatre heures au camp de la pointe espagnole » par André Bach</u>

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

5) <u>Septembre – Octobre – Décembre 1934 : « La crise salicole » par Jean Méliès / André Bach</u>

#### SIX REPORTAGES intéressants et bien documentés.

Texte intégral de ces reportages à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

## 6) <u>Le 3 septembre 1934 : « les fêtes rochelaises se terminent par une magnifique journée régionaliste » par André Bach</u>

#### « LE DEFILE DU MATIN (sous-titre)

Les sympathiques dirigeants de la Société du commerce et de l'industrie avaient toute raison de se frotter les mains de satisfaction hier soir. Les fêtes organisées par eux se terminaient magnifiquement par une journée consacrée au régionalisme, lequel se trouvait heureusement associé aux célébrations du quatrième centenaire de la prise de possession du Canada par Jacques Cartier.

Bretagne, Poitou, Touraine, Normandie, Aunis, toutes provinces ayant fourni leur contingent aux « découvreurs » et pionniers du Nouveau-Monde, se trouvaient rassemblées.

Dès dix-heures et demi, hier matin, les curieux commençaient à se grouper place de Verdun, pour assister au rassemblement des divers groupes qui, un à un, arrivaient de leur point de rendez-vous, salués par les applaudissements. Ce furent les Normands et Normandes du « groupe des costumes anciens du Cotentin de l'Avranchin » qui arrivèrent les premiers, sous la conduite de leur chef, M. Le Bel Jehenne, précédés par leurs ménétriers de village rapidement suivis par les Tourangelles, S. M. la Reine de Tours, ses demoiselles d'honneur et son cortège ; les Bretons et Bretonnes de La Rochelle, entrainés par les sons des « bombardes », puis les Poitevins et Poitevines, la mariée tout de blanc vêtu, et, enfin, nos compatriotes d'Aunis. Et le cortège se mit en marche vers l'hôtel de ville, où un vin d'honneur était offert par la Municipalité dans la magnifique salle des fêtes.

#### LE VIN D'HONNEUR

En l'absence de M. Vilejeux, maire de La Rochelle, qui représente justement sa ville et la région au Canada, c'est M. Meyer, premier adjoint, qui faisait les honneurs, entouré de MM. Gelézeau et Diet, adjoints ; Gourlin, Jaillet, Lalande, Garrigues, Moinard, Morin, conseillers municipaux. Dans la vaste salle, on remarquait également, MM. Daguerre, secrétaire général de la préfecture, représentant le préfet ; Morch, président de la chambre de commerce ; Castaing, président du tribunal de commerce ; Dr Loppé ; Pinot, commissaire de police : Logeais, Cohades, Martin, Pezoula et Gillard, du Comité organisateur : Tourneux et Guillet, secrétaires généraux de la mairie, etc., etc., Au nom du Comité, M. Gourlin prononce une courte allocution bien sentie et assaisonnée de sel régionaliste ; il rappelle ses souvenirs d'enfance, alors que le jour de la Foire de La Rochelle, la place d'Arme était remplie de paysans et paysannes en costumes de la région, tous les couples mariés dans l'année se donnant rendez-vous ce jour-là en cet endroit. Et, mélancolique, M. Gourlinse demande à juste titre si le progrès a réellement été un progrès qui a tué toutes ces charmantes coutumes et ces délicieux costumes ... Et l'enceinte réservée était aussi bien garnie lorsque les divertissements commencèrent. Pour ne pas nous exposer à des répétitions, nous tiendrons compte en même temps de ceux de l'après-midi et de ceux du soir, qui ne furent différenciés que par quelques variantes.

#### LA MANECANTERIE

D'aucuns pourraient se demander pourquoi les uniformes ultra modernes des « scouts » se trouvaient dans cette fête régionaliste. C'est que si les scouts ne sont pas « vieille France » par le costume, ils le sont par le répertoire, et c'est ainsi que, rentrés tard dans la nuit de leur

camp de le Pointe Espagnole, « brunis, grossis, dociles », ils ouvrirent le feu sur l'estrade. Ce fut pour débuter par le chant national des Canadiens, leur hymne national français, qui complète le « God save the King » sans lui nuire ! Puis les vieilles chansons évoquant les coquelicots, les rossignols, le romarin ; la délicieuse chanson de « La Bohême », etc., etc... Les commentaires documentés du chef de la « Mané » furent fort goûtés du public, notamment ceux qui accompagnaient « l'Alouette », et nous apprirent que ce chant n'était pas populaire qu'au Canada, mais aussi aux Etats-Unis, les bons Yankees étant fort heureux au temps de la prohibition, de s'illusionner le gosier en changeant « alouette » en « all wet » (tout humide). Merveilleux hasard qui transformait une vieille chanson française en un hymne antiprohibitionniste!

#### LA BRETAGNE

C'est à la Société des Bretons de La Rochelle que revint l'honneur de représenter la vieille province d'Armor, Société renforcée de bonnes volontés et du dévouement d'une animatrice, Mlle Douillet, qui régla des danses. Précédés de délicieux bambins, une bonne douzaine de couples pénétrèrent sur l'estrade pour y exécuter figures, danses, rondes et ballets au son des bombardes magistralement utilisés par des musiciens du cru. Coiffes aériennes et tabliers brodés, petites vestes et chapeaux à longs poils virevoltaient harmonieusement. On pouvait se rendre compte que La Rochelle contient dans ses murs la population d'une petite ville bretonne.

#### L'AUNIS

Coiffes de Marans, des iles de Ré et d'Oléron succédèrent à celles de Bretagne. Un pays de la mer succédait à un autre pays de la mer, et le visage marin que La Rochelle se retrouva pleinement dans cette délicieuse complainte, où il est question des filles de La Rochelle qui arment un navire de rêve pour les Echelles du Levant. Le vent du large, qui ne chômait pas hier après-midi, venait apporter son concours et les parfums des iles proches. Visages agréables, voix harmonieuses, régies par la science musicale de Mlle Laure Meilhan, étaient une évocation de la douceur aunisienne, dont les compagnons de Jacques Cartier durent emporter à la nostalgie sur les rives du Saint-Laurent.

#### LE POITOU

Voici des « terriens » ! Nos voisins du Poitou ont trouvé en MM. l'abbé Guérin et Mle Guérin deux amoureux du passé, qui se sont assigné pour tâche de le faire revivre. Une charmante mariée poitevine, Mlle Marguerite Lachazette, et son entourage, nous donnent un aperçu de ce que pouvait être une noce au temps de grands-parents, le violoneux du village faisant danser jeunes et vieux sur des variations de nos airs populaires, comme, par exemple, « La Mère Michel ». On remarque que le rythme de ces chansons de terriens est dépourvu de la mélancolie des chansons de ceux qui vivaient près de la mer et tremblaient presque toujours pour un être cher.

#### LA TOURAINE

Si la Touraine est le jardin de la France, il a de bien jolies jardinières, comme Mlle Baron, reine de Tours, et ses demoiselles d'honneur. Leurs coiffes n'ont rien d'aérien, elles sont toutes simplettes, mais mettent en valeur les jolis minois. Le seul mot « tourangelle » ne contient-il pas aussi toute la douceur des pays de Loire ? Ces pays sont glorifiés en une espèce de rondeau détaillé par la jolie voix de Mme Audoyer, tandis que les jeunes filles les accompagnent de figures appropriées.

#### LA NORMANDIE

Ah non! Elle n'est pas endormie la race des gars normands, et ils ont bien raison de le chanter, ces robustes gars du Cotentin et ces filles avenantes de l'Avranchin, aux coiffes monumentales. Après les Celtes de Bretagne, les Latins d'Aunis, de Loire et du Poitou, voici des Scandinaves. Un vieux ménétrier aux yeux malicieux leurs fait danser un savoureux... et vigoureux quadrille. En ces temps-là, il devait falloir des planches de salles de danse plus solides que de notre temps! Il est vrai que l'on dansait sur « l'aire » du village, le ménétrier juché sur un tonneau et dans une ambiance qui aurait fait paraitre bien fades les fox-trots et les « blues » (1).

(1) : AB, tout à la gloire du régionalisme français, en oublie ce que pouvait représenter l'ambiance « blues » dans les plantations et villages du « deep south » des Etats-Unis (Tennessee, Mississipi, ...) au 19ème siècle.

Toutes ces présentations furent saluées de bravos nourris et si nous ne l'avons pas mentionné pour chaque province, c'est qu'elles eurent toutes un succès égal et qu'un jury eût été bien perplexe. A la fin du concert, les délégations eurent la délicate pensée d'aller déposer au monument aux morts les gerbes qui leur avaient été remises, associant ainsi les disparus à la commémoration des âges passés. Que nos hôtes en soient remerciés.

#### LA SOIREE AU CASINO

Salle comble, au Casino, hier soir. Les spectateurs de l'après-midi étaient revenus pour jouir une seconde fois du spectacle que les délégations surent modifier pour apporter du nouveau. C'est ainsi qu'une Poitevine, -sauf erreur, - vint nous chanter l'aventure humoristique d'une femme à la campagne qui s'en va recueillir un héritage « aux Amériques » et s'en revient, bredouille, débarquer à La Rochelle. Deux Normandes, Mlles Le Bel Jehenne et Perdrieux, chantèrent aussi des couplets évocateurs. Sur la scène, coiffes et costumes apparaissaient dans toute leur splendeur, et qu'on nous pardonne si nous nous y sommes un peu perdus! Nous avons vu tellement de coiffes et de costumes que nous ne pouvons plus démêler ce que ... De sorte que les deux artistes étaient dans le ton sans en avoir l'air. Et tout le monde était content à la sortie, ce qui était le principal.

Nous pensions, à part nous, que les fêtes de La Rochelle se terminaient ainsi fort heureusement, par une journée régionaliste, par une cure de rajeunissement dans le passé, un nettoyage de nombreuses inepties moderne, un retour aux temps où la musique n'était pas mécanisée, où le biniou, la bombarde, la cornemuse et même les crins-crins aux couleurs de jambon ne prétendaient pas vous rompre les tympans tout le jour comme pickups et hauts parleurs. Hier, nous nous sommes plongés dans l'eau pure des sources du terroir, nous avons profité du riche patrimoine de nos provinces, de tout ce qui constitue ce que d'affreux savants appellent le « folklore », vocable dont l'emploi devrait nous valoir une volée de verges.

André Bach »

## 7) <u>Les 12 et 14 septembre 1934 : « Casas de Espana : voyage au pays</u> (basque) sans municipalité » par André Bach

Resituer ce « voyage » dans le contexte de l'époque.

#### a) <u>Le 12 septembre 1934. Démission des municipalités</u>

Sil est une occasion sur laquelle j'ai sauté avec empressement, c'est celle qui m'était offerte d'effectuer un voyage rapide au Pays basque espagnol (1). Voyage rapide, certes, mais qui devait me mettre en contact avec des gens très au courant du conflit qui sépare les pays basques du gouvernement de Madrid, au moment précis où ce conflit prend une tournure aiguë.

Et puis, la dernière fois que j'avais traversé l'Espagne, elle n'était pas encore en République et j'étais curieux de voir quels changements étaient survenus, non point, tellement, avec la sotte prétention de juger de l'ensemble sur une seule province, mais persuadé, néanmoins de recueillir des détails. C'est ainsi que l'autre matin, alors que l'aurore commençait à colorer la Rhune et le splendide cirque de montagnes d'où sort la Bidassoa, je débarquais en gare d'Irun pour gagner une localité où m'attendait un ami (1), localité dont le nom comporte tellement d'x et de z que j'ai renoncé à le prononcer correctement.

Ce matin-là, les journaux de la région annonçaient la démission probable et totale de toutes les municipalités des provinces basques.

(1) : AB à l'esprit toujours curieux ne peut pas résister à l'envie du voyage pour rejoindre un ami et faire un reportage pour son journal.

#### CHOCOLAT « A L'ESPANOLA » (sous-titre)

Chaque fois que je passe à Irun, je ne puis m'empêcher de me gausser intérieurement de moi-même en évoquant un premier passage il y a plus de vingt ans. C'était au mois d'avril et, certains de me diriger vers des pays dits « du soleil », j'avais quitté Paris vêtu d'un complet léger et sans pardessus. Mais, cette année-là, le printemps espagnol était en retard ; à Irun, je frissonnais ; à Burgos, j'étais gelé, et j'arrivais complètement frigorifié à la frontière portugaise (2). J'avais appris à mes dépens qu'il faut se méfier des clichés classiques lors d'un voyage à l'étranger.

(2) : C'est l'une des rares traces écrites que nous avons qu'AB était en 1914 aller au Portugal : étape vers le Brésil et/ou pour y faire du « business » pour son patron

Une autre mésaventure m'était survenue au buffet de la gare d'Irun à mon premier petit déjeuner en Espagne. La « moza » du buffet m'avait demandé si je désirais le chocolat à la française ou à l'espagnole. Or, j'aurais préféré me faire hacher en petits moreaux plutôt que de ne pas déjeuner comme un espagnol authentique ; je répondis donc en castillan, (ce qui n'était pas difficile) « a la espagnola » ... et la « moza » plaça devant moi un bol en chocolat aussi consistant que du goudron, un verre d'eau et un biscuit ! Embarrassé mais héroïque, je trempais le biscuit dans le chocolat, trouvant au biscuit un goût bizarre ; m'étouffai ensuit avec le chocolat, le tout sous les yeux de la servante, qui semblait cacher une jubilation intérieure intense. Ce ne fut que le lendemain que j'appris dans un autre buffet, en observant les autochtones, -mais ne mangeant par prudence un chocolat « à la française »- que le biscuit était un biscuit spécial destiné à gazéifier l'eau du verre que l'on absorbait ensuite pour faire passer le chocolat !

#### LE CALME REGNE

Mais nous sommes maintenant en 1934, et le chocolat de ma jeunesse est loin! En sortant de la gare d'Irun, je cherche des signes extérieurs quelconques sans en trouver; dans la petite ville, les gens vaquent à leurs petites occupations journalières, trois marchandes sont accroupies derrière quinze melons et des paniers de raisin, une vendeuse de poisson et de crevettes crie sa marchandise de façon incompréhensible comme toutes les vendeuses ambulantes du monde. Ah! Voici, cependant, assis sur le parapet d'un pont, un soldat qui berce son fusil dans son bras gauche. Sans doute garde-t-il un point stratégique et va-t-il me crier « Au large! » Non, il me laisse approcher, accepte une cigarette et m'apprend qu'il attend le tramway de Fontarrabie, où il se rend, avec armes et bagages en permission.

Alors, je décide d'aller moi aussi revoir Fontarrabie, et je me laisse cahoter par le petit train archaïque qui, comme ses confrères de la Charente Inférieure, est vivement concurrencé par des autocars multicolores de fabrication diverses. Une vive animation règne dans la petite ville qui, durant ces dernières années, a tellement grandi qu'elle en a fait éclater son corset de remparts ; mais cette animation n'a rien à voir avec la politique. On va fêter pendant cinq jours « NuastraSenora de Guadalupe », qui, au WVII e siècle intervint en faveur des armes espagnoles et força le grand Condé à lever le siège ; des affiches proclament qu'il y aura processions, défilés, illumination, feu d'artifice, courses de taureaux pour les gens sérieux et corrida de veaux pour les amateurs de comique, ce qu'on appelle « charlotada » en style tauromachique.

#### SALONS DE COIFFURE ACCOUCHEMENTS CHIRURGIE

Seul indice des évènements publique, une affiche manuscrite apposée dans le vestibule de la « Casa Consistorial », l'hôtel de ville, informe le public que la Municipalité est démissionnaire, qu'il n'ya plus d'alcalde, ni de sous-alcalde, donc personne pour signer les pièces. Voilà qui me semble sérieux et, pour en savoir davantage, je décide d'aller aux nouvelles chez le coiffeur (1), toujours pour obéir aux classiques (2).

- (1) : AB est chauve. C'était pour la barbe (cf ci-après)
- (2) : Quels « classiques » ? ; faire parler les coiffeurs ?

Voici justement une « barberia » bien attrayante dont l'enseigne, ornée du plat à barbe don quichottesque, porte, à côté du maître des lieux, les indications : « Accouchements, chirurgie ». Mais, à l'intérieur, il y a tous les ustensiles perfectionnés destinés à la fabrication des indéfrisables les plus standardisés. Je n'ose pas demander au « barbero » quelle influence les ondulations qu'il effectue ont eu sur la statistique des accouchements qu'il opère, mais, pendant qu'il manie son blaireau, je l'interroge sur la démission de son Conseil municipal. Il me répond : « Les Basques ne veulent pas se laisser embêter par les "senoritos" de Madrid ». Il n'y a donc pas grand-chose de changé en Espagne, puisque, de tout temps, les gens de la province ont traité dédaigneusement de "senoritos" les graves messieurs qui, à Madrid, veillent aux destinées de la nation.

Mais j'attaque à nouveau le coiffeur : « Voici votre vie municipale paralysée, on ne peut plus ni venir au monde, ni mourir légalement, on ne peut non plus se marier ». Magnifique réponse : « On verra après les fêtes ».

Et je n'en tirerai rien d'autre. Cette fois-ci, je trouve un changement, le coiffeur n'est pas bavard. Compensation, la barbe ne m'a coûté que l'équivalent de quatre-vingts centimes français.

« Se nos ha ofendido! (Il nous a offensés). Alors, vous comprenez que, comme le dites en France, la moutarde nous a monté au nez, nos assemblées se sont solidarisées avec leurs chefs et tout le monde a démissionné ou démissionne : tout le monde, sauf les monarchistes, naturellement! » - Pourquoi, naturellement? « Parce que les monarchistes nous disent : "Dona Critina vous avait accordé les "fueros", vous avez voulu la République et, maintenant, la République vous retire les "fueros"; nous n'avons rien à voir dans cette querelle!" En fait, ils ont raison tout en ayant tort, mais, au fond, se sont de bons Basques et ils sont de cœur avec nous ».

Mais en attendant, tous vos alcaldes républicains étant démissionnaires, les conseillers monarchistes restants vont élire des "alcades" monarchistes, ceci en pleine République. Comme la gaité ne perd jamais ses droits, en Espagne comme ailleurs, tout la table boit joyeusement une gorgée d'amontilado à l'évocation de cette situation paradoxale.

#### IL FAUT QUE LE GOUVERNEMENT CEDE

L'orateur redevient sérieux : « Mais ceci ne peut pas durer. Tout gouvernement qui voudra se maintenir au pouvoir et éviter des troubles en Espagne devra comprendre qu'il lui est impossible de gouverner de Madrid toutes les provinces dans tous les détails. Si le gouvernement actuel ne comprend pas cette nécessité, qu'il s'en aille, mais nous ne nous laisserons pas traiter comme de petits enfants. Et il en est de la Catalogne, des Asturies et de la Galice comme nous, et ces provinces malgré que leurs intérêts soient divergents des nôtres, marchent avec nous. Nous avons l'impression que tous les gouvernements qui se sont succédé depuis des mois et des mois sont tirés de hue et à dia, n'ont que, comme le disait Romanones, le gouvernement ne navigue pas, il flotte! Il nous faut un gouvernement fort, mais qui ne croit pas être fort, ou donner l'impression d'être fort en tyrannisant les provinces. Une République fédérale, voilà ce qu'il nous faut et ce qu'il faut à toute l'Espagne! A votre santé! »

#### **UN JOUET TOUT NEUF**

Mon ami "valenciano" avait suivi toute cette conversation, ce monologue plutôt, sans placer un mot, mais quand nous eûmes pris congé des trois Basques, il me donna son opinion personnelle :

« Vous pensez bien que j'ai suffisamment résidé à l'étranger, surtout en France, pour pouvoir juger très objectivement ce qui se passe en Espagne, surtout dans cette province qui n'est pas la mienne et qui s'est distinguée par son ardeur républicaine. Et bien, tous ces braves gens me font l'effet d'enfants qui jouent avec un jouet tout neuf, mais un jouet terriblement facile à casser : le jouet de la démocratie et du suffrage universel. Sous l'ancien régime, dont je reconnais les excès, les défauts et tout ce que vous voudrez, tout allait tant bien que mal, plutôt mal que bien, mais ça allait tout de même. Du jour au lendemain, la République étant proclamée, on a cru que l'âge d'or était arrivé, et chacun a clamé les revendications qu'il ressassait en son cœur, -que ses pères et grands-pères avaient ressassés avant lui, - et a voulu être servi tout de suite. Des gouvernements faibles, dépendant des remous parlementaires, ont voulu faire plaisir à tout le monde d'un côté tout en imposant leur autorité de l'autre, et, résultat naturel, personne n'a été content et chacun s'et révolté. J'espère ardemment, -en bon Espagnol, - que les changes s'arrangeront, mais quand ? »

Ceci dit sur un ton mélancolique, mais, fort heureusement pour cet excellent ami, il est assez bon Espagnol pour que sa mélancolie ne dure pas trop longtemps et qu'il suffit pour l'effacer de la vision féerique de la Concha, la plage garnie d'une foule bruyante et entourée des illuminations des sommets voisins. C'était l'heure de l'arrivée des journaux de Madrid qui apportaient ces deux nouvelles ; les agriculteurs catalans s'opposaient par la force à l'entrée des blés castillans en Catalogne et, conséquence, on annonçait une grève générale à Madrid. Tout simplement.

### b) <u>Le 14 septembre 1934. « La nef gouvernementale ne navigue pas, elle</u> flotte »

Cette phrase qui n'est pas d'hier puisqu'on l'attribue à l'homme d'Etat Romanones, ce n'est ni dans la bouche d'un monarchiste ni dans les colonnes d'un journal réactionnaire que je la retrouvai, mais bien écrite en caractères gras dans colonnes d'un organe républicain : *El Dia*. Elle reviendra comme « leit-motiv » dans l'intéressante convention à laquelle j'assistai, en simple auditeur, l'autre soir à Saint-Sébastien. Dans le cours de l'après-midi, j'avais retrouvé mon ami, à qui j'avais confié ma curiosité, et il m'avait promis que je n'irais pas me coucher sans qu'elle fût satisfaite dans la mesure du possible.

Et, le soir après diner, il m'avait mené dans un café où il devait retrouver certains amis bien placés pour donner leur avis sur les évènements. Que ce café se nomme « Le Moineau ... La Poste, peu importe, ce n'était pas, dans tous les cas, un des cafés modernes et internationaux de l'Alamada ou de la calle Urbieta, mais bien un établissement situé dans une rue retirée, un de ces petits établissements où l'on conserve encore le vin dans une peau de porc, où l'on peut déguster un « chato de amontilado con tapas » au plus juste prix, c'est-à-dire boire un verre d'excellent vin de la vieille Espagne en mangeant des ronds de saucisson moyennant soixante centimes de pesetas, soit vingt-quatre sous de chez nous. Boire l'amontilado en devisant, tandis qu'à une table voisine des joueurs manipulent les cartes espagnoles, ornées d'écus, d'épées, de coupes et masques de haricots rouges.

Une taverne à l'ancienne mode.

#### MADRID EST TROP LOIN DES PROVINCES

Mon ami, qui n'est pas Basque, mais « Valenciano », me présenta à d'honorables personnages frisant ou défrisant la cinquantaine, c'est-à-dire ayant l'époque de la guerre des Philippines et de Cuba, les temps difficiles, puis l'euphorie que l'Espagne connut après les années de guerre européenne, la dictature de Primo de Rivera, et, enfin, la République. L'un était fonctionnaire de haut grade, l'autre commerçant notable, le troisième contremaître dans une usine. Tous trois étaient républicains et avaient salué l'avènement de la République avec l'enthousiasme convenant à leur corpulence ; mais ils parlèrent en des termes qui dans leur for intérieur, ils devaient souvent se dire que « la République était belle sous Alphonse XIII ».

Constamment revenait dans leur conversation le mot : « Madrid ! Madrid ! », tout comme si le nom de la capitale était le sujet de leurs inquiétudes. Sentiment que l'un d'eux extériorisa en disant : « Madrid est trop loin des provinces ! »

André Bach »

#### CATALOGNE PROVINCES BASQUES ASTURIES, CALICE

Il convient d'ouvrir ici une parenthèse. Les quatre parties de l'Espagne ci-dessus dénommées, sont à des distances relativement considérable de la capitale. Toutes les quatre ont des débouchés sur la mer et aucune d'entre elles n'a d'attraction économique vers la capitale. Quand l'on a pleinement « réalisé » cet état de choses, on n'est pas loin de comprendre les difficultés que Madrid a toujours eues avec ces provinces, qui sont, par surcroît, celles où les populations sont les plus laborieuses, le sol le plus fertile et, par conséquent, où le commerce, l'agriculture et l'industrie sont les plus florissants. Que la majeure partie des revenus de l'Etat provienne de ces provinces, cela va de soi et c'est encore un des éléments essentiels du problème. A ces données économiques, s'ajoutent les différences de race (1) et, dans le cas particulier des Basques, de langue. Le catalan ou le patois « gallego », sont peu éloignés du castillan, la langue basque en est aussi différente que le chinois (2)!

- (1) : Race à l'époque n'avait pas le sens donné aujourd'hui
- (2) : Exact. La langue basque est structurellement différente des langues européennes

#### « LOS FUEROS »

Mais, nous sommes à Saint-Sébastien et c'est la question basque qui, tout naturellement, est au premier plan. Tandis que ses deux compatriotes opinent du bonnet, un des « caballeros » basques m'explique : « Comprenez bien, monsieur, qu'il n'y a, dans les événements présents, aucune place pour la politique proprement dite et la preuve en est que

tous les conseillers municipaux, à de rares exceptions près, -ont donné leur démission. C'est vous dire que n'agissons point contre la République, puisque nous sommes républicains, mais bien contre une certaine façon d'entendre la République. Les rois d'Espagne avaient très bien compris, -ou, plutôt nos ancêtres se chargèrent de leur faire comprendre, - qu'il était impossible que Madrid eût la prétention de régir dans tous ses détails la vie administrative et économiques des provinces comme la nôtre. Eloignement, façons diverses de sentir et de comprendre, tout imposait une large décentralisation qui fut d'abord dans les coutumes, puis passa des coutumes dans la légalité par l'effet de sortes de contrats particuliers que les souverains signèrent avec les provinces, tout particulièrement avec la nôtre. »

Je dois dire qu'une lueur d'orgueil passa dans les yeux de l'orateur à ce moment-là, et tandis qu'il continuait : « C'est ainsi qu'en ce qui concerne les provinces basques, les coutumes ancestrales furent solennellement reconnues par des actes que signa la reine Marie-Christine et qui portent le nom de « fueros ». Sans entrer dans le détail, sachez que ces « fueros » nous accordent une certaine autonomie sans les recouvrements des impôts et que nos administrations locales ne sont responsables envers Madrid que pour le total de ces impôts. En un mot, Madrid nous laissait en paix du moment que nous respections nos engagements! »

#### **UNE OFFENSE**

« L'administration centrale était représentée, chez nous, par des gouverneurs avec lesquels nous entretînmes toujours les meilleurs rapports. Or, qu'advint-il récemment : le gouvernement Samper, dans le désir de centralisation qui est propre à tous les nouveaux gouvernements, que, de preuves en avons-nous eues depuis l'avènement du nouveau régime, -prétendit effacer les « fueros » d'un trait de plume et nous imposer des modalités fiscales sur lesquelles nous n'avions pas été consultés. Nos municipalités et nos assemblées, le gouvernement s'est entêté, il a forcé ses « gobernadores » à emprisonner nos élus, où il fait imposer des amendes très fortes il prétende nous combattre par la force. »

#### 8) Le 20 novembre 1934. Carnet du Badaud : Un meurtre a été commis

Le hasard 'une séance du Conseil municipal se terminant tôt nous avait rendu une liberté dont profitions pour écouter, de la cour de l'hôtel de ville, la répétition de Femina-Chorale, lorsque la grêle sonnerie du téléphone mobilisait l'attention du poste de police voisin et la nôtre. En phrases courtes, l'adjudant, un écouteur à l'oreille, résumait la situation : « un homme étendu, place Saint-Nicolas..., des traces de sang..., partis par le quai Valin! La camionnette part! »

Trois minutes plus tard, montre en main, la camionnette emportait les agents de la permanence, et une curiosité naturelle nous la faisait suivre pédestrement.

Le quai est désert : le long des maisons, des gouttes de sang largement diluées par la pluie marquant une piste qui doit mener là-bas, sur la berge du canal, où deux silhouettes titubantes en traînant une troisième qui est chancelante. Les trois silhouettes s'en vont d'elles-mêmes au poste de police.

Place Saint-Nicolas un attroupement forme un cercle dont le centre est un homme mort, étendu dans une flaque de sang. Sa physionomie nous est connue ; ce robuste gaillard de trente ans rodait sur les quais et rançonnait les passants sur le chemin de la gare. Une question de partage, après beaucoup de litres de vin, a dû lui valoir cette blessure en plein cœur.

Un agent le garde, en attendant le commissaire que la camionnette est partie chercher.

Au poste, le commissaire, qui a fait vite, est déjà arrivé et interroge les deux silhouettes de tout à l'heure, tandis que la troisième est sur une chaise, autour de laquelle s'affairent des

agents qui pansent de larges estafilades. Une odeur de « vinasse » flotte dans le local. L'ambulance arrive et emporte le blessé.

La camionnette est repartie avec deux inspecteurs, dont l'un exhibe journellement une placidité « bon enfant » qui ne semble pas appartenir à la profession, mais à laquelle il ne faut pas se fier. Il le prouve de suite.

Les deux silhouettes ne lui ont donné que de vagues indications : est-ce l'observation d'un Code d'honneur bizarre ou la crainte de représailles ? Personne ne sait rien, n'a rien vu. Quant à connaître le meurtrier, vous n'y pensez pas !

Mais l'inspecteur placide n'a pas besoin d'indices probants, quelques détails minimes le mettent sur la voie, et son flair fait le reste. D'ailleurs, il connait un à un tous les mauvais gars du port, leurs noms, sobriquets, antécédents, les événements de leur vie quotidienne et leurs gîtes. Il sait parfaitement que « Joseph le Bayonnais » a eu des tractations financières laborieuses avec « La Terreur des Minimes », lequel est en délicatesse avec « Jojo le Parisien » à la suite d'un partage de poisson volé.

Et c'est presque tout droit que, ce soir, il se dirige sur le chalutier où le meurtrier du jour a été se réfugier dans un cadre, pour y couver son vin, après été lavé son mouchoir, mais en oubliant d'essuyer son couteau!

Revoici la camionnette, d'où l'homme est extrait pour aller retrouver le commissaire qui l'attend dans une petite pièce.

Ce commissaire, homme fort sympathique et commerce agréable, doit une à une longue expérience le don de « piger » ce qui s'est passé sans avoir à le demander :

-C'est toi qui as fait le coup!

Et il lui explique lui-même comment la chose s'est faite.

L'homme, abasourdi par la boisson, ne « réalise » pas encore le tragique de la situation. Demain, il reconnaitra les faits sans bien les comprendre et les silhouettes parleront.

Pour le moment, on le fouille avant de l'envoyer dormir.

L'inventaire révèle les objets classiques : le livret du marin qui ne navigue plus, le portemonnaie avec quelques pièces, le couteau du crime dont le déclic de fermeture a été en entendu par les témoins, quelques cigarettes..., mais voici mieux : un exemplaire d'un journal dit « policier », ouvert à une page bien garnie d'illustrations sanglantes et d'un titre flamboyant : « le Chourineur de Grenoble ». L'homme « se rencardait », comme l'on dit, dans la corporation. Cette lecture lui avait peut-être donné par anticipation la nostalgie des paysages guyanais, où son coup de couteau va l'envoyer.

Le commissaire et l'inspecteur placide rédigent leurs procès-verbaux. Demain, le juge d'instruction trouvera une tâche supplémentaire sur sa table.

Ces quelques lignes n'ont qu'un but : faire connaitre aux Rochelais ce qui s'est passé vendredi soir en moins d'une heure de temps, sans qu'ils s'en doutent et pendant qu'ils dormaient, écoutaient la T.S.F. ou étaient au cinéma.

La police veille, agit sans répit et protège les citoyens non sans risques, car l'on pense bien que le gibier est fort susceptible de se retourner contre les chasseurs. Vendredi soir, les chasseurs étaient X..., Y..., Z..., demain ils se nommeront autrement.

Nous leur devons à tous un coup de chapeau.

André Bach »

#### 9) Le 7 décembre 1934, Point de Vue : « Voyage au long cours »

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

## 10) <u>Le 11 décembre 1934 : « Le banquet de la Société des anciens coloniaux de la Charente Inférieure » par « A. B. »</u>

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

# III) 1935. JARDIN DU Luxembourg ET PARC MONTSOURIS. L'ILE D'OLERON EN DERNIERE ESCALE DE PIERRE LOTI. GEORGES DUHAMEL. LA ROUTE TRAGIQUE. LE BANQUET DES ANCIENS COMBATTANTS.

#### 1) Le 5 avril 1935 : « L'affaire d'Usseau »

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

#### 2) Le 13 avril 1935 : « Aux assises. Le meurtre du quai Saint-Nicolas »

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

3) <u>Le 21 juin 1935 : « Plates-bandes et terrains de jeux » par le Badaud.</u> Souvenirs d'enfance d'AB il y a 40 ans dans la guerre. André Bach n'aimait pas le dimanche aller en famille au jardin du Luxembourg et au parc Montsouris.

La Municipalité de La Rochelle a publié récemment un communiqué relatif à la fermeture du square Valin, lequel, ayant été ouvert au public, fut saccagé de façon désastreuse. Làdessus, notre bon confrère Suire, de « la Défense Républicaine », a écrit deux bonnes colonnes d'un plaidoyer « pro-pueri », dans lequel il nous apprend que les vandales du square Valin sont des petits enfants et implore de M. Le Maire la grâce de leur ouvrir à nouveau le square, sans quoi les petits habitants d'un quartier aux rues étroites n'auront plus la possibilité de jouer au grand air. Je m'associe à cette supplique, tout en prenant la liberté d'apporter deux opinions sur la question : d'abord, celle de la grande personne que je suis devenu par la grâce des calendriers et qui aime les jardins bien ordonnés, les gazons bien verts, les géraniums en colonne par quatre et les semis alignés au cordeau. A ce titre, je comprends la décision municipale.

## <u>Sous-titre de JPC</u> : Une maman avec cinq garçons qui préfèrent aller s'amuser dans la rue.

Mais ma seconde opinion est celle que j'avais il y a quarante ans, -certainement semblable à celle des gosses du quartier Valin, - mais bien différente de différente de celle des grandes personnes. A cette époque lointaine, le plus mauvais jour pour moi étaie le dimanche, car, ce jour-là, il me fallait revêtir ma tenue numéro un pour aller me promener en famille dans les jardins du Luxembourg ou du parc Montsouris avec, comme aggravation de supplice, la perspective d'écouter la musique militaire au lieu de jouer. Ayant comme premier souci celui de ne pas abîmer ma tenue et comme second celui de ne pas enfreindre les consignes de préservation horticole, la joie du dimanche était pour moi tout ce qu'il y a de plus relatif. C'est qu'à cet âge, on n'a pas encore l'âme d'un membre de la Commission des Sites et Monuments. Combine plus heureux étais-je, le jeudi ou tel autre jour, où les copains et moi pouvions « carotter » quelques quarts d'heure de liberté à la surveillance maternelle. A ces moments-là, dans nos vêtements « de tous les jours », nous allons nous ébattre, comme de

jeunes poulains, dans des endroits non pourvus de sévères gardiens médaillés, -en ce temps-là, c'étaient des vétérans d'Italie et du Mexique, - et même pourvus d'une épée ! Ces endroits-là, c'étaient les chantiers de construction du voisinage, où le sable et les pavés propres à nos jeux abondaient, ou bien les fortifications, dont l'herbe palée était bien plus belle pour nous que le plus perfectionné des gazons anglais. Ah ! Ces « fortifs » : y avonsnous fait de l'éducation physique avant même que le terme fût inventé !

J'imagine que les Rochelais de ma génération doivent avoir les mêmes souvenirs de leurs remparts, et que, malgré son antimilitarisme accentué, notre confrère Suire regrette peut-être leur démantèlement dans cet ordre d'idées.

Tout ceci pour en arriver à dire qu'il doit y avoir deux sortes de jardins publics : ceux des grandes personnes et ceux des enfants. Ces derniers ne comportant rien qui puisse être abimé, mais possédant par contre, des espaces libres en abondance et sans écriteaux. Nous ne sommes pas en Allemagne, où les bambins se mettent instinctivement au garde-àvous devant un « Verboten ». Et nous ne sommes non plus en Angleterre, hélas ! où chaque quartier a son « common », -son terrain communal, -où les enfants sont chez eux. Je suis persuadé qu'à La Rochelle, on pourrait facilement aménager un ou plusieurs de ces terrains pour enfants et qu'à partir de moment-là, les plantations du square Valin pourraient dormir sur leurs deux oreilles, tout comme M. le Directeur des Parcs et Promenades. Sachant où aller gambader, les enfants laisseront ! ... les Roses au rosier. Et les plates-bandes à M. l'Maire.

Le Badaud »

## 4) <u>Le 16 août 1934 : « L'Ile d'Oléron, dernière escale de Pierre Loti » par</u> André Bach.

« Il y a un peu plus d'un an, j'avais l'avantage d'exposer dans ces mêmes colonnes mes modestes commentaires du livre de M. Fernand Duviard : « Ré, l'Ile aux maisons blanches ». Aujourd'hui, le même avantage me revient de parler de l'apport fait par M. Yvan Delteil à l'édifice de la littérature régionale avec son livre : « L'Ile d'Oléron, dernière escale de Pierre Loti ».

Avant de parler du livre lui-même, je veux signaler que si le Pertuis d'Antioche sépare les deux îles dans le domaine artistique par M. Louis Suire, qui a illustré le nouvel ouvrage comme il avait illustré celui sur l'Île de Ré et bien d'autres encore. De sorte que je risquerais de blesser sa modestie si je répétais ce que j'ai écrit l'an dernier. Et que puis-je faire de mieux, sinon écrire qu'en Oléron comme « en » Ré, M. Louis Suire a su restituer aux sites leur âme et leur lumière véritables! Tout comme l'auteur lui-même, d'ailleurs. Car l'ouvrage de M. Yvan Delteil fourmille de ces aperçus qui naissent forcément d'un premier jet, -si l'on peut dire, - et d'une vision délivrée de toute influence. Voici, par exemple, les premières lignes du livre: « J'imagine L'ile d'Oléron comme une sorte d'énorme poisson qui, tranquillement, flotterait sur la mer. Ainsi, voit-on dans des contes du moyen-âge de magnifiques jardins fleurir sur le dos des monstres dormant au soleil. Des marins y jettent l'ancre de leur vaisseau, débarquent et s'installent. Seuls parfois les feux du campement réveillent l'épiderme épais. Le monstre s'agite, furieux, fonce sur le vaisseau et plonge, tandis que s'envolent, dans l'air lumineux, des escadrilles d'oiseaux de rêve » « Depuis des siècles, l'Île flotte, sereine... »

Cette sérénité de l'Île se reflète exactement dans le livre, non sans être parfois très agrémentée de sautes d'humour dans des traits descriptifs dont voici quelques exemples : « Les vieilles demeures du XVIII e siècle, avec de modestes perrons de quelques marches, donnent au château un air distingué qui tient de la vieille dame et du colonel en \*... » « Saint-Denis, village qui semble avoir été construit pour servir de jouet à Gargantua... »

Dans les deux cas, cela dit bien ce que cela veut dire, et nulle description savante et architecturale n'approcherait en exactitude ces deux puissants raccourcis.

Par ailleurs ce que M. Yvan Delteil a su aussi parfaitement rendre, c'est la mélancolie qui s'exhale de certains paysages de l'Ille formant un âpre contraste alors que l'on sort de bourgade aux noms aussi guillerets que la Russolière, Les Pible, La Tirelire, L'Ecussière ou Taillifume, lesquels semblent plutôt devoir préluder à un rigolo de village qu'à un examen de conscience, comme dans ces lignes : « Cette plaine, ou ce désert appartient plus à l'Aunis qu'à la Saintonge. On y retrouve les grands espaces à peu près nus où l'esprit peut à son aise, s'abandonner au dépouillement presque total. C'est un renoncement, mais point une défaite. Tout ce qu'un tel paysage recèle de sublime sacrifice n'émeut pas, je le sais, les cœurs faciles. Au contraire, sa sévérité est un difficile obstacle à sa compréhension. Certaines épreuves sont nécessaires. Celles-ci nous donnent l'occasion de nous ressaisir, de nous tendre, d'être pleinement nous-mêmes sans artifice, ni complaisance ».

Pour peu que l'on ait fréquenté l'hiver, par grand vent, -et pas en automobile, - les chemins qui traversent les marais de notre région, on comprendra ce qu'il y a là d'infiniment juste. Nul étonnement, donc, à ce que le grand nostalgique que fut Pierre Loti ait voulu revenir à cette île qui avait été le théâtre de ses jeux, -et de ses méditations, - d'enfant. Il y retrouvait tous les éléments constitutifs de ses impressions d'Orient; tout ce qu'il faut pour « nourrir le cafard », selon la forte expression de ces coloniaux qu'il avait bien connus. Et le beau livre de M. Yvan Delteil se termine sur ces lignes du grand littérateur :

« Etre dans l'île, être déjà un peu séparé du reste du monde, être entré dans une région plus tranquille et moins changée depuis le vieux temps. »

Ceux qui ont ressenti cela voudront lire ce livre et les autres qui l'auront lu le ressentir. En nos époques troublées, le fait d'avoir franchi quelques encablures de pertuis et quelques pieds d'eau vous rafraichit l'âme. « L'Ile d'Oléron, dernière escale de Pierre Loti » est l'invitation au voyage.

A.B.

L'Ile d'Oléron, dernière escale de Pierre Loti, d'Yvan Delteil, avec 36 aquarelles de Luis Suire. En vente aux Editions de la Rose des Vents, rue Villeneuve, n°1, et chez tous les libraires.

#### 5) <u>Le 15 septembre 1935. Point de vue : « La route tragique ».</u>

Du 11 au 17 juillet (1935) 157 morts ... en attendant « La Pâques sanglante »

« Les journaux et magazines qui voient le jour pendant la période estivale arborent généralement des noms champêtres, bucoliques, alpestres, maritimes ou invitant aux voyages et à la fréquentation de la nature. Or, voici un nouveau venu qui porte un nom réfrigérant vous incitant plutôt à rester chez vous : « La Route Tragique », Brrr! Je m'empresse d'ailleurs de dire que cette publication, fort bien faite, résulte d'une initiative excellente et dont on doit féliciter les auteurs. Le titre porte en effet deux sous-titres qui constituent à eux seuls un programme : « L'insécurité de la route », « L'organisation de la sécurité ». A l'aide de statistiques, d'études et de photographies, « La Route Tragique » met en relief les causes du mal dont souffre la circulation sur la route et les remèdes à apporter à ce mal. C'est ainsi que l'on peut que l'on peut apprendre cette chose effarante que, dans la seule semaine du 11 au 17 juillet, - le 14 juillet tombant un dimanche, cette semaine est normale, - il y a eu en France 565 accidents graves d'automobiles, et je demande la permission de reproduire la nomenclature des 1.283 victimes : « 157 morts, 223 blessés graves, dont certains n'ont probablement pas survécu à leurs blessures, 393 blessés sérieusement, mais dont les jours n'étaient pas en danger, 485 blessés qui s'en sont tirés avec des contusions plus ou moins graves ou des blessures superficielles » (1). 49% de ces accidents se sont produits à des croisements de routes, de rues ou de chemins, à des bifurcations ou à des carrefours. Parmi les causes principales d'accidents, celle qui vient en tête est le dérapage par défectuosité des freinages, usure des pneus ou mauvais état de la route (51 accidents); puis l'imprudence des piétons (78 accidents), les enfants jouant sur la route (67 accidents), les dépassements intempestifs (60 accidents), les cyclistes roulant de front ou s'accrochant à des véhicules automobiles, etc., etc... (2).

Remarquons que l'ivresse des conducteurs n'a été cause que de cinq accidents, mais c'est encore de trop. Ces conducteurs-poivrots ont beaucoup de chance de vivre en France et non pas en Russie, car, dans ce pays où les mœurs sont restées patriarcales, la peine de mort est appliquée au chauffeur ivre qui a causé un accident mortel. C'est du moins ce que nous apprend « La Route Tragique » (3). Selon ce confrère, le remède principal à apporter à la maladie de la circulation est un remède mécanique et préventif : une réglementation prescrivant une vérification périodique ou inopinée des freins de voitures, réglementation existant dans certains pays comme l'Angleterre, où un agent spécialisé peut très bien vous arrêter sur la route, vous demander de vérifier le fonctionnement de vos freins, vous autoriser à continuer si tout va bien ou, au contraire, vous contraindre à aller chez le plus proche mécanicien. Une telle réglementation ferait certainement pousser les hauts cris chez nous, mais il vaut tout de même mieux entendre pousser des cris que d'avoir à faire des enquêtes sur les accidents survenus. On dit que prévenir vaut mieux que guérir. C'est certain, et s'il ne s'agissait que de guérir, cela passerait encore, mais on ne peut pas ressusciter les 157 personnes qui sont mortes entre le 11 et le 17 juillet!

Et si, à ce remède préventif, on augmentait la dose du remède administratif consistant en un retrait plus fréquent du permis de conduire, il est évident que le remède pénal, la prison ou les amendes aurait moins souvent à intervenir (4). Voici les vacances terminées, la saison des grandes séries de carambolages routiers est close : espérons que, cet hiver, on mettra au point le règlement que « La route Tragique » réclame. Avant que revienne la rubrique habituelle : « Pâques sanglantes ! »

André BACH »

- (1) : A l'époque la France avait beaucoup moins d'automobiles, mais le bilan est déjà lourd. Aujourd'hui ce n'est plus la « route tragique » mais la « route tombeau et l'hôpital »
- (2) : Aujourd'hui il faudrait y ajouter la vitesse
- (3) : La Russie ne devait pas appliquer sa loi de peine de mort pour le conducteur ayant causé un accident mortel (à un tiers)
- (4) : Après le rappel de remèdes « préventif » classique (AB estime qu'il faut prévoir des sanctions plus lourdes : retrait du permis, amendes et même la prison, remède pénal. C'est le rappel qu'AB, le cycliste, a un jugement négatif sur les automobilistes.
- (5) : Sa conclusion confirme le pessimisme d'AB sur l'état d'esprit des automobilistes : quoique l'on « mette en route » pour diminuer le nombre de morts et blessés, il y aura toujours des « Pâques sanglantes »

## 6) <u>Le 19 septembre 1935 : « Georges Duhamel à « La conférence » par André Bach</u>

« Le vrai trésor des Français », -sujet traité lundi soir, à l'Olympia, par Georges Duhamel, -ce n'est l'or qui gite dans les caves de la Banque de France, et qui ne leur appartient d'ailleurs pas, ni telle ou telle richesse matérielle ; ce vrai trésor, c'est notre langue et notre littérature. Le conférencier ne nous livrera pas cette conclusion sans force commentaires, anecdotes et incidentes, mais il serait de plus noire ingratitude de notre part de lui en vouloir, puisque ces petites excursions à côté du sujet nous vaudront de splendides points de vue comme celuici, que nous reproduisons de mémoire :

« ... j'en parlais un jour à mon ami Stephan Zweig, grand littérateur autrichien... vous connaissez sans doute Zweig ?... Dans les deux cas, demandez donc demain à la bibliothèque de La Rochelle « son » Marie Antoinette. Remarquez que je dis « son » Marie Antoinette tout comme, -malgré les autorités, - je dis « le » Normandie, car je ne puis admettre que l'on embarque sur « la » Normandie, à bord de laquelle on boit sans doute de « la » bougogne et de « la » champagne, en mangeant de « la » gruyère et de « la » Brie.

Dès ce moment, Georges Duhamel avait conquis son auditoire et il l'emmenait à la découverte, -ou, plutôt, la redécouverte, - du trésor de notre littérature et de notre langue *une* et *durable*; une, alors que les Grecs modernes discutent linguistique à coups de fusils et que les Tchèques doivent traduire leurs auteurs d'il y a cent ans.

Cette unité et cette durée, nous la devons à tous les littérateurs qui, depuis quatre cents ans, ont fait notre langue et dont Georges Duhamel parle avec un attendrissement mal masqué par l'ironie, cette ironie qu'il sait rendre sévère lorsque, par exemple, après une salve d'applaudissements, il remercie le public en disant qu'il attache moins d'importance que les politiciens aux applaudissements, car, dit-il, « ils ne sont pas un signe de compréhension », sur quoi les bravos redoublent, car on a très bien compris à qui l'ironie est adressée.

Ce fut une heure éblouissante que celle passée derrière Georges Duhamel, qui progressait à la manière d'un voyageur parti en chemin de fer pour un point déterminé et qui, à chaque bifurcation, changeait de train pour une excursion sur la ligne secondaire, -une incidente ou une anecdote, - le sujet de la conférence, - mais ne manquerait jamais de revenir à la ligne principale, -le sujet de la conférence. Peut-être le faisait-il à dessein pour retrouver à la gare de bifurcation les compagnons attardés en route et qui, ainsi, reprenaient le fil.

Et, de Montaigne aux auteurs modernes, par Boileau, Destouches, Corneille, -combien il chérit ceux-là, - Georges Duhamel retraça ces quatre siècles glorieux d'une littérature si illustre que, lorsque l'on parle de 1636, on pense au « Cid », alors que cette même année 1636 la France était envahie par les Autrichiens et les Espagnols, qui atteignirent Pontoise, « beaucoup de parisiens se réfugiant à Orléans, qui était le Bordeaux de l'époque ».

En passant, le conférencier signalait que cette littérature était nourrie des qualités françaises d'épargne et d'économie imitées de la nature, principe illustré de l'exemple des moutons d'Afrique, qui, en la belle saison, font des réserves de graisse dans leur queue, laquelle devient, -en quelque sorte- « leur livret de Caisse d'épargne! » (Nous voulons bien être pendus si l'on trouve un humour de meilleure qualité).

Comme conclusion, car il en fallait une, et, la, Duhamel dépouilla sa tenue d'humoriste pour parler avec émotion; comme conclusion, disons-nous, il nous conseilla, dans l'intérêt de notre santé morale, -ajoutons et « physique »- de nous abstraire chaque jour des actualités pour « faire une cure d'inactuel ».

Le médecin qu'il est resté venait de nous faire faire la première séance de la cure et nous lui en sommes profondément reconnaissants, de même que nous remercions notre confrère P. Guillermet, à qui ce grand succès de « La Conférence », lundi soir, va mettre du cœur au ventre, si l'on peut dire et inciter à poursuivre une entreprise ardue et hasardeuse, mais bienfaisante, pour ses concitoyens, lesquels remplissaient lundi soi la salle de l'Olympia. AB »

7) <u>Les 17 et 20 septembre 1935 : « La protection des petits poissons ». Le technicien que l'on attendait ! ... Ce qui s'appelle se défiler » par « A. B. »</u>

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

8) <u>Le 11 octobre 1935 : « Tribunal Correctionnel. Audience du 10 octobre.</u> <u>La lutte autour d'un bar » par A. B.</u>

## 9) <u>Le 3 décembre 1935 : « Le banquet des anciens coloniaux » par André Bach</u>

L'activité des « Anciens Coloniaux de la Charente inférieure » est assez connue pour qu'on ne s'étonne pas que leur banquet annuel ait réuni une nombreuse assemblée dans une atmosphère de camaraderie et de gaieté. De nombreuses dames avaient apporté le charme de leur présence et il y avait parmi elles de nombreuses « coloniales » authentiques (1). Le banquet avait lieu chez nos amis M. et Mme Chaussemiche, à l'hôtel Trianon, où la chère fut soignée et succulente. Notre camarade Jaillet, président, ayant à ses côtés MM. Chicaud, secrétaire général de la préfecture ; Godard, premier adjoint au maire ; chef de bataillon Bruza; Mmes Juillet, Bruza, Jusseaume, Audrain; MM. Jusseaume, commandant Bouet, Audrain, etc. Après audition de l'hymne de l'infanterie coloniale, les convives se mirent en demeure de prouver que s'il faut avoir de la poitrine dans la marine, on y a aussi de l'estomac. Au dessert, Jaillet commença par excuser le colonel Delessey, qui n'avait pu venir, puis donna lecture de ce qu'il dénomma « une improvisation à laquelle je travaille depuis huit jours ». Même en huit jours, il n'est pas si commode de rassembler autant d'humour qu'en avait rassemblé Jaillet, constatant tout d'abord que si un an s'était écoulé depuis le dernier banquet, il n'y paraissait pas à la mine des convives, -surtout des dames,et qu'il ne fallait pas s'apitoyer sur le sort des vieilles troupes réunies sous le signe de l'Harmonie, puisque le banquet était honoré de la présence de tous les artistes qui interprétèrent récemment chanson d'amour et qui prouveraient au dessert qu'ils avaient « plusieurs cordes à leur harpe.

Notre confrère Suire, aimablement prié de parler au nom de la Presse, condensa son impression et son opinion sur l'action des « Anciens Coloniaux » en une formule « macmahonesque ». « Continuez ! » leur dit-il. Au nom de M. le Maire, empêché, Me Godard leur apporta le salut de la Municipalité et ses félicitations pour savoir si bien organiser les fêtes. M. Cacaud exprima les regrets de M. Grégoire, préfet de n'avoir pu venir. M. le Secrétaire général démontra aux coloniaux qu'il ne s'intéressait pas à eux qu'une fois par an, -quand il est l'objet de leur « accueil rochelais et colonial », - mais qu'il était un lecteur assidu de leur bulletin et de prose fleurie de l'ami Jusseaume, son rédacteur en chef. Il renouvelle ses félicitations à Jaillet pour le succès de *Chanson d'Amour*, dont la mise sur pied, -démontrait l'esprit d'entreprise et de solidarité de ceux qui ont œuvré au-delà des mers. M. Cacaud leva finalement son verre « aux grands pionniers de l'union ».

Selon un usage antique et solennel, c'est notre vieil ami Chuzeau qui ouvrit la partie concert, qui fut très brillante, puisque l'on entendit ensuite et successivement les protagonistes de *Chanson d'Amour*: Mmes Lavenue-Saucerotte, Decout, MM. Casseron,Lavenue,Baudry, Paris. La grandeur de la présidence de Jaillet ne le retint pas au rivage et il chanta le duo « Les Yeux », de *Chanson d'Amour*avec sa gracieuse partenaire. Entre temps, Jusseaume avait dit des vers d'un auteur anonyme qui s'appelle Jusseaume, et Boudoute avait chanté, - lui, « super-Méridional », - une chanson de notre Midi à nous.

Puis, l'on dansa avec un entrain dont l'exemple était donné par un colonel qui dansait déjà la polka du temps de la conquête du Dahomey, il y a de cela une quarantaine d'années (2) !

André Bach »

(1) : seraient-ce des « négresses » ?

(2) : sans doute une conclusion « arrangée » par AB qui a probablement rêver d'un voyage au Dahomey

# IV) 1936: « BOULETTES DE PAPIER ». GAZETTE JUDICIAIRE. LOTERIES: COUPABLE INDUSTRIE? GH RECITAL PANZERA. CHAUSSEE INTERDITES AUX CYCLISTES ET LETTRE D'A. MIAUX

## 1) <u>Le 13 mars 1936. Tribunal Correctionnel. Audience du 12 mars : « Le bon filon »</u>

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

#### 2) Le 15 mai 1936. Tribunal Correctionnel du 14 mai « Lateris »

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

#### 3) <u>Le 19 mai 1936 : « Boulettes de papier. Les écrivains de chez nous » par</u> André Bach

C'est sans nul doute en vertu du vieil adage : « Nul n'est prophète en son pays » que nous parvient, par le truchement d'une revue *Mediterranea*, éditée à Nice, un recueil des « boulettes de papier » confectionnées par Louis Vallet, pur Aunisien. Il est vrai que les boulettes de papier rebondissent facilement, et si celles-ci, en allant ricocher sur la Côte d'Azur, retombent plus facilement sous les yeux de ses concitoyens, Vallet n'aura pas à s'en plaindre. Et comme, par ailleurs, il le mérite largement, tout sera pour le mieux dans le meilleur des petits mondes où notre homme est aimé et estimé. Louis Vallet, dont la tâche quotidienne consiste à introduire ce qu'on appelle l'instruction, -c'est-à-dire quelques utilités enveloppées de fatras, - dans de turbulentes cervelles rochefortaises, se distrait de ce labeur par le journalisme, et il collabore avec régularité et talent à diverses feuilles régionales et locales.

Qu'il ne croît pas que je veuille le flatter ou me payer sa tête, -ad libitum, - si je déclare, sans ambages, que son genre s'apparente au meilleur de ce Jules Renard, dont il a choisi une phrase pour piquer en exergue à son recueil. D'une part, il est de notoriété publique que le « léchage » n'est pas dans mes cordes, ce qui m'a d'ailleurs valu des désagréments que je ne regrette pas. D'autre part, je ne me permets le reste qu'à l'égard des sots et des « crâneurs », dont il n'est pas. « C'est l'homme que je suis qui me rend misanthrope », écrivait Jules Renard, et Vallet semble vouloir s'habiller de cette phrase. J'estime, pour ma part, que cet habit lui va mal, mais nous ne discuterons pas sur le terrain vestimentaire, où nous sommes notoirement incompétents. Il suffit de déterminer que, dans la fleur de la jeunesse, Vallet a suffisamment étudié la faune humaine pour comprendre que le bonheur individuel doit être recherché en soi-même et non point au hasard des relations, des poignées de main, des contacts aux apparences flatteuses et des bobards de confection et standardisés.

Ce pourquoi il cherche sa matière dans les choses simples qui l'entourent, ainsi que de mes propres yeux je le vis faire dans un jardin potager d'Aigrefeuille et durant une promenade dans le Marais, où les haies vives cachant l'horizon, paraissent vous inviter à vous contenter de midi sans vouloir conquérir quatorze heures.

Il agit de même lors d'un tour à la foire de Rochefort, chez le tailleur qui lui refile un complet qui n'était pas en vitrines ; au bord du canal ; chez les vendangeurs ou en songeant à l'amour. Et puis, quand, de sa belle écriture, il a transcrit ses réflexions, il regarde ces dernières avec objectivité et écrit, par exemple : « Ces petites choses me semblaient plus amusantes quand elles me sautillaient dans le crâne que maintenant, piquées, mortes par un stylo qui crache. »

C'est là qu'il se calomnie volontairement, car une once de cette sagesse écrite vaut une tonne de poncifs et de lieux communs grandiloquents.

En voulez-vous des échantillons (1) ? Il n'y a que l'embarras du choix ! :

<u>Visite à la ménagerie</u> : « La population défile devant lui (l'hippopotame) comme devant un mort illustre. »

Après une méditation mélancolique au bord de la mer : « Oh ! Etre un imbécile, un vrai, et regarder la mer immense en se grattant le nez ! »

<u>Dans le jardin</u>, au printemps : « Les lilas s'en fiche. Il a fait ce qu'il a pu. Le voilà tranquille jusqu'au printemps prochain. »

<u>Chez le tailleur</u>: « L'essayage l'a révélé dans la glace à trois pans avec un toi nouveau dont tu aimais bien l'image, vue de dos, et que le tailleur s'obstinait à te cacher, te mettant face à face avec un monsieur habillé de beige, portant un col en toile écrue et une manche trop longue, grouillante et vermicelle. »

<u>Processus sentimental après une rupture</u> : « Un poêle Mirus n'est pas propice la destruction romantique des lettres d'amour. »

<u>Pique-nique</u>: « On mange trop vite. Parce qu'on a faim. Parce qu'on est heureux de faire quelque chose. Dommage que le vin soit tiède, que les fraises soient écrasées et qu'on ait trouvé un « bousier » dans la mayonnaise. On a déjeuné. »

Moralité après une partie de pêche (quand on n'est pas pêcheur) : « Ayez toujours sur vous un prétexte à donner aux amis qui veulent disposer de votre dimanche. »

<u>Sur la Côte d'Azur</u>: « Quand, poussé par les affiches de tourisme, vous débarquez dans une gare lointaine, vous y trouvez de nouvelles affiches non moins impérieuses qui vous renvoient là d'où vous venez. Mais cette fois, vous ne marchez pas.

<u>Vendanges</u>: « O noble paysan au front penché, quelle joie et quel orgueil t'habitent, d'avoir été choisi pour donner aux autres hommes du vin, de l'espérance et des chansons! » « Le noble paysan ne m'a pas flanqué son pied au derrière. Mais, le jour de la foire, il m'a invité aux vendanges chez lui. »

<u>Veille de Noël</u>: « Ce brave père de famille, pacifiste sincère et intransigeant, a acheté à son petit garçon une panoplie de « poilu » avec décorations et armes offensives, parce que, pour dix francs, c'est tout de même ce qui fait le plus d'effet. »

<u>Jour de l'An</u>: « Vœux les meilleurs, -disent tous les bristols. C'est donc qu'il y en a d'autres, un peu moins bons, qu'on garde pour les salauds rien pour attendre. »

Bon an, mal an, Louis Vallet arrive à mettre bout à bout deux ou trois cents de ces observations, aussi pittoresques dans la forme que justes dans le fond, qui forcent le lecteur à la réflexion et l'inclinent vers la philosophie et la sagesse (1).

Cette vraie sagesse qui consiste vraisemblablement à n'en avoir aucune, et cette philosophie idéale qui fait que le meilleur amusement que l'on puisse se payer, résulte, lorsqu'on est en état de grâce, - du rire qu'on se paie à ses propres dépens.

Ce bon rire, vous le pratiquez, mon cher Vallet, et je vous en félicité. Il n'a d'égal que la satisfaction éprouvée, -tous risques acceptés et toutes responsabilités prise, - à narguer les sots puissants et les fripouilles considérables, et à les voir s'énerver en impuissantes colères

que vous résumeriez, en une « boulette de papier », à la rage du rhinocéros criant vengeance contre une souris.

Cette satisfaction, je sais que vous la connaissez et, bien confraternellement, je vous tire mon chapeau.

(1) : Nos commentaires : il faudrait lire l'intégralité du livre de Louis Vallet pour partager les éloges d'AB vis-à-vis de cet auteur. En effet à la lecture de certains « échantillons », on ne mesure ni l'humour, ni la philosophie et parfois il est difficile de comprendre. AB était peut-être « trop proche » de Louis Vallet.

## 4) <u>Le 15 mai 1936</u>: « <u>La saison lyrique. Manon » par G. H. (Germaine Hubert / Bach) en pages 1 et 2</u>

« Lorsque MM. Grasset (homonyme du politicien) et Dubois vinrent à La Rochelle, ils ne promirent qu'une chose : « Une saison lyrique ». Eh bien, il faut avouer que leur promesse ne fut pas vaine et que la réalisation dépasse largement ce que l'on pouvait prévoir, car il est à peu près impossible de trouver ailleurs l'éclat et le soin apporté à chacune de leurs présentations. Musiciens tous deux et hommes de métier avertis, il est certain qu'ils sont mieux placés que quiconque pour choisir leurs interprètes et les mettre à leur vraie place. Sans aucun doute, M. Grasset s'est imposé ici de lourds sacrifices ; mais, après quelques hésitations des spectateurs (chat échaudé craint l'eau froide), ceux-ci ont vite compris qu'il ne s'agissait pas de spectacles vulgaires et bâchés au petit bonheur par n'importe qui et n'importe comment. Notre scène, actuellement, peut s'apparenter aux meilleures scènes lyriques, et nous avons connu, salle Favart, des *Tosca* ou *Manon* qui ne valaient certes pas celles qui furent représentées au début de la saison et hier soir.

Ceci tendrait à prouver que le théâtre ne meurt que tué par ceux qui ont besoin ou croient avoir besoin qu'il disparaisse, c'est-à-dire en dégoûtant la foule par des spectacles de basse qualité, sottise, incompréhension, ignorance ! Remercions donc M. Grasset de la peine qu'il s'est donnée et sachons lui gré d'avoir forcé les spectateurs à s'apercevoir qu'ils pouvaient s'intéresser encore au théâtre à la condition, bien entendu, de lui en présenter, et le public est maintenant assez averti pour reconnaître ce qui est beau et bien. *Manon* a donc été représentée hier soir devant une salle comble et son enthousiasme prouvait assez le plaisir certain qu'elle y prenait. Il n'est pas une œuvre de Massenet qui ne réunisse autant de grâce et de légèreté et c'est une de celle que le public préfère. « On l'appelle Manon, elle eut hier seize ans, en elle tout sourit, la beauté, la jeunesse, la grâce. » C'est assez définir Mme Chauny-Lasson, qui est bien la plus radieuse « Manon » qui se puisse trouver. Son jeu simple et frais, joint à la voix très souple au timbre chaud, en font une des plus ravissantes interprètes du rôle.

Certes, Mme Chauny-Lasson ne ressemble ni à Heilbron, ni à Sybil Sanderson, mais elle est elle-même et elle est exquise. Mlles Berthe Solvy, « Javottte » ; Colette Andry, « Rosette » ; Devos, « Poussette », charmant trio d'amies infidèles. Du Comte des Grieux, M. Bernasconi a fait le grand seigneur qu'il sied de trouver. Non, ce rôle n'est pas une panne, de grands chanteurs y ont laissé leur empreinte M. Bernasconi, par exemple. Il dut bisser l'air de Saint-Sulpice : « Epouse quelque brave fille. » De Lescaut, M. Maurice Vidal ne fait pas un soudard tonitruant, mais un malin harmonieux. Ce jeune baryton a une voix des plus agréables et un sens très juste du comique. M. Raynaud a tracé une très amusante silhouette du vieux Guillot de Morfontaine, et M. Rubio fut un « de Bretigny » tout à fait dans la note : jeune, galant, ne s'embarrassant pas d'inutiles scrupules.

Nous avions la bonne fortune d'avoir hier soir le chevalier des Grieux en la personne de M. Raoul Jobin. Qu'allait donner le jeune et déjà célèbre ténor, remarquable interprète de Mario Cavaradossi, du duc de Mantoue et don José, dans le rôle de des Grieux ? Saint-Sulpice était bien son affaire, mais le deuxième acte ? Eh bien, M. Jobin a de suite rassuré tout le

monde. Si Saint-Sulpice fut chant » comme on l'entend rarement, il faut en dire autant du deuxième acte révélateur. A vrai dire, nous nous en doutions un peu. « Comme la plume au vent » de Rigoletto et la « Cavatine de Faust » nous avaient laissé deviner les possibilités vocales du chantier. Et celles-ci sont très grandes. La science révélée dans « Le rêve » (qu'il dut bisser) nous prouve que l'on peut tout attendre de ce jeune artiste. De ses devanciers : Léon Beyle, il a la puissance avec beaucoup plus d'harmonie, et s'il ne possède pas encore toute la science charmeuse de Clément, cela ne tardera pas à venir. C'est une question de quelque temps, car nous avons trouvé hier soir, en sa voix si sonore, des inflexions et des demi-teintes que Clément lui-même n'aurait pas démenties. Saint-Sulpice lui a valu un triomphe rare à La Rochelle et en toute justice. On rencontre rarement un ténor de cette force possédant une diction vocale aussi pure. Au deuxième acte, M. Marionno nous a présenté un fort agréable « Ballet du Roy », qu'il a dansé lui-même avec notre jolie étoile Mlle Clairette Aubert, Mlles Hostein et Dupuy et nos charmantes ballerines. Il a confirmé le goût très sûr du jeune maître de ballet. Les costumes sont tous très jolis, somptueux même et très frais. La mise en scène agréable. Les chœurs sont comme à l'habitude : parfaits. M. Lebol a dirigé l'ouvrage avec son autorité coutumière et l'orchestre suit son chef avec un plaisir certain. En résumé, cette soirée restera dans bien des mémoires et gageons qu'on en souhaite beaucoup de semblable. G. H. »

## 5) <u>Le 26 mai 1936, « Gazette judiciaire. L'affaire de « Pas-de-Jeu « en Appel ». Cour d'Appel de Poitiers. Une affaire entre hommes qui a mal tourné! »</u>

« Nos lecteurs se souviennent de l'affaire connue sous le nom de « Pas-de-Jeu », - qui vint

en correctionnelle en mars dernier, - dans laquelle un propriétaire de Pas-de-Jeu (Deux-Sèvres), ayant commis l'imprudence de lier commerce avec des individus de mœurs spéciales (1), tomba sous la coupe de ces derniers, de leurs amis et amies, qui lui extorquèrent en quelques mois la bagatelle de 36.000 francs. Le Tribunal de La Rochelle avait procédé à une distribution équitable des peines, variant de 3 ans de prison pour Pierre Rousseau, deus ex machina de l'affaire, à 3 mois de prison avec sursis pour Eugène S..., qui n'avait joué qu'un rôle effacé. Un autre comparse, R...., qui avait servi de chauffeur, avait été acquitté. Les prévenus ayant fait appel, le ministère public en fit autant, et l'affaire revenait samedi dernier devant la Cour de Poitiers, présidée par M. Morand, ... L'atmosphère de la Cour est évidemment bien différente de celle de la Correctionnelle. Plus de solennité, encore accrue par l'obscurité qui règne dans le bocal, beaucoup moins de public, de ce public bon enfant qui attend la bonne affaire nourrie d'incidences savoureuses (1). Les huit prévenus sont là, cinq civils, trois militaires, six détenus, deux libres ; derrière eux, Me Mandineau, leur défenseur, assisté de Me Gros, du Barreau de Poitiers, qui assure en outre la défense de « l'acquitté » R... M. lehl donne lecture de son rapport rappelant les faits, puis le président invite tour à tour chacun des prévenus à donner des explications, s'il y en a. Ils ont tous l'air beaucoup moins faraud qu'à La Rochelle, résultat, sans doute, de méditations à l'ombre. Rousseau commence par déclarer qu'il n'a rien à dire, puis tente d'expliquer que l'affaire ne débuta pas comme on le dit, c'est-à-dire que l'infortuné propriétaire de Pas-de-Jeu ne fut pas attiré dans le piège où sa faiblesse de sexagénaire sur le retour le poussait déjà. A l'en croire, ce vieil homme lui aurait demandé sur les quais de La Rochelle s'il y avait de l'amusement en ville. – Je lui ai indiqué le bal de la Métropole. Mais le propriétaire n'avait sans doute pas envie de danser, et Rousseau dut lui indiquer d'autres jeux pour lesquels les terrains « derrière la gare » étaient plus propices (2). Delaunay, au crâne chauve, qui se coiffa d'une perruque pour faire une imitation de l'honorable inspecteur Marchives pour faire chanter le vieux au nom de la police, pleure abondamment et s'en remet à l'indulgence du Tribunal, ce que s'empressent d'imiter les autres, impressionnés par

les physionomies sévères qu'ils ont devant eux. <u>Les gendarmes rient en coin pour ne pas se faire remarquer</u> (1) ...

M. Duplan, ministère public, résume l'affaire en quelques mots, dont la conclusion est que le Tribunal de La Rochelle a exactement apprécié et déterminé les responsabilités dans cette affaire, qu'il a bien jugé, et il demande confirmation des peines prononcées, en ajoutant qu'il n'y a pas de raison pour ne pas en prononcer une contre l'acquitté R... Sur quoi Me Mandineau (3), ayant haussé le ton de sa plaidoirie d'un cran pour la mettre au niveau de l'échelon supérieur, - chaque juridiction a son « climat », - débute en posant comme « postulat » la culpabilité de cette brochette de prévenus. Puis il bâtit sur cette première pierre son édifice de circonstances atténuantes résultant du fait qu'il n'y a pas eu complot contre le portefeuille du propriétaire de Pas-de-Jeu, puisque le point de départ de l'affaire fut une rencontre fortuite avec ce dernier, « dont les mœurs ont conditionné le chantage ». La candeur du sexagénaire suscita dans la bande un entrainement irrésistible, qui, sans être pardonnable, explique bien des choses. Et Me Mandineau supplie le Tribunal d'apporter quelque atténuation aux peines prononcées. Me Gros vient à la rescousse avec en vue un objectif bien délimité. Il s'élève contre les peines accessoires d'interdiction de séjour prononcées à La Rochelle, car il s'agit d'hommes jeunes ayant leurs attaches de famille dans cette ville, et les en exclure rendrait leur relèvement ultérieur beaucoup plus difficile (4).

La Cour se retire, délibère pendant vingt minutes, puis revient, et nous apprenons que le jugement du Tribunal correctionnel de La Rochelle est confirmé, sauf en ce qui concerne les interdictions de séjour, qui sont retirées. Quant à « l'acquitté » R..., il est le mauvais marchand de l'opération, puisque la Cour le dit coupable et lui inflige 3 mois de prison avec sursis. Rappelons les peines prononcées et confirmées : Rousseau, 3 ans de prison ; Billaud et Delaunay, 2 ans ; Odette Favreau, 1 ans : S..., 3 mois avec sursis. Un neuvième larron, F..., avait été condamné à 1 an de prison, mais comme il avait fait défaut et qu'il a ensuite fait opposition à ce jugement, son sort doit être à nouveau examiné par le Tribunal correctionnel de La Rochelle. »

- (1) : Souligné par nous
- (2) : Par « petites touches » le chroniqueur judiciaire veut faire comprendre que c'est une affaire entre homosexuels, mais la rédaction est délicate !
- (3) : Me Mandineau n'a pas la tâche facile, son argument de « rencontre fortuite » était peu crédible. D'ailleurs les peines de la première instance du Tribunal Correctionnel de La Rochelle sont confirmées en Appel.
- (4) : Me Gros utilise en vain l'argument de l'attachement de ces « hommes jeunes » à leur famille de La Rochelle.

AB, probable rédacteur, n'a pas signé ce compte-rendu d'audience. « Prudence » vis-à-vis des « familles » sans doute bien connues à La Rochelle.

6) <u>Le 29 mai 1936. « Tribunal Correctionnel de La Rochelle : Acquittement pour les loteries. Quelle « coupable industrie » rue Gambetta ? »</u>

#### « LES LOTERIES

Le Tribunal a rendu son jugement dans les diverses affaires de loterie que nous avons relatées il y a deux semaines. Il a acquitté purement et simplement tous les commerçants chez qui l'on perçait des trous dans du carton pour gagner un lot quelconque. Parmi les considérants du jugement, le Tribunal a retenu le fait que les lots étaient de valeur au moins égale à la mise, que ce procédé de loterie était inoffensif et qu'il convenait d'user d'une large tolérance. Quant au loto au gibier, le Tribunal n'a retenu qu'une infraction très légère et le

propriétaire du café où ce jeu se pratiquait n'a été condamné qu'à 16 francs d'amende avec sursis...

#### COMMERCE ILLICITE

Mme Lucienne G... s'assoit au banc des prévenus avec un air complètement détaché de l'affaire qui l'amène là, ce qui s'explique en partie puisqu'elle ne risque pas la fermeture de son établissement, un bar de la rue Gambetta, qui se trouve déjà fermé du fait qu'un récent incendie l'a laissé complètement ouvert, puisqu'il ne reste que les murs. Elle est poursuivie pour avoir loué une chambre à des péripatéticiennes et, chose plus grave, pour avoir favorisé la débauche d'une jeune bonne qui, - à la voir entrer comme témoin, - ne semble pas avoir besoin d'encouragements. Ces affaires sont généralement compliquées du fait que les témoins, - ils sont neuf dans celle-ci, - obéissent souvent à autre chose qu'au souci de dire la vérité; Voici d'abord les témoins de l'accusation : trois filles de peu de vertu, dont la première explique complaisamment qu'elle s'est effectivement présentée plusieurs fois au bar de la rue Gambetta, dont une fois avec un facteur, pour y exercer sa coupable industrie. – Chaque fois, dit-elle, Mme G... a reçu le droit de taxe (sic) de la chambre, c'est-à-dire dix francs. Le président. – Et c'est le facteur qui a payé? Le témoin. – C'est sûrement pas moi. Même langage de la seconde, qui fait la fine bouche : - Le confort était insuffisant et nous n'y sommes jamais retourné.

La chose se corse avec la troisième, dite « Mauricette », qui déclare qu'elle ne sait absolument rien, alors qu'elle a fait des déclarations formelles à l'instruction. Elle s'attire les foudres du ministère public et répond avec désinvolture : - Que voulez-vous, mon cher Président (sic). Si on me fait parler quand je suis ivre-morte, je dois loyalement reconnaître que je suis saoule tous les jours ! Et elle ne sort pas de là, même quand le premier témoin, rappelé, vient déclarer qu'elle a été menacée de coups par « Mauricette » si elle ne changeait pas son témoignage. Voilà un motif qui pourrait faire des petits, comme l'on dit au régiment. Cet incident étant provisoirement clos, défilent tous les témoins de la défense. Puis, on entend la prévenue, qui ne dit pas grand-chose. L'affaire est remise à quinzaine pour réquisitoire et plaidoirie. (Suite au prochain numéro) »

Bien que jeune chroniqueur judiciaire, AB tente à la fois d'expliquer le « commerce illicite » tout en rendant le déroulement de l'audience comme une pièce de théâtre et met en lumière quelques acteurs. Mme Lucienne G... (la « maquerelle ») qui favorise la débauche d'une jeune bonne (la « prostituée »). Mais ces affaires sont généralement compliquées du fait que les témoins, ils sont neufs dans celle-ci, obéissent souvent à autre chose qu'au soucis de vérité (tous mentent). <u>Une des trois filles « de peu de vertu » est venue avec un facteur!</u> Même si celle-ci n'a rien vu « je suis (ivre-morte »). Les avocats de la défense ont bien fait leur travail pour choisir les témoins :

« ... la jeune bonne, qui prend un air de pensionnaire pour déclarer que rien de blâmable ne se passait dans la maison ; le vieil habitué moustachu qui vient prendre un verre plusieurs fois par jour depuis l'armistice et qui n'a rien vu non plus ; le caporal de la coloniale qui, la main en l'air, se porte garant de ce que la vertu est sauve ; son supérieur, le sergent-chef, qui en fait autant, etc., etc. A chaque témoin, le défenseur, Me Debect, regarde triomphalement le ministère public et s'écrie : - Vous voyez bien, le témoin n'a rien vu ! Ce à quoi le ministère public rétorque : - Parce que rien ne se passait lorsqu'il était là ! On entend ensuite parler d'une porte vitrée qui séparait la chambre de la jeune bonne du local que le facteur payait dix francs pour y déposer sa boite et ses ardeurs, mais, comme la porte avait un carreau cassé, elle ne jouait aucun rôle protecteur. »

#### 7) Le 2 juin 1936 : « Récital Panzera par G.H. (Germaine Hubert / Bach)

« La semaine dernière, nous avions le grand plaisir d'applaudir à La Rochelle M. Ch. Panzera, qu'accompagnait Mme Magdeleine Panzera. De M. Panzera, on ne peut rien dire qui soit nouveau, tout a été à peu près exprimé sur la valeur de cet artiste, et nous resterons dans la stricte et simple vérité en disant qu'il n'est pas seulement un chanteur de concert ou un relarquable interprète de telle ou telle œuvre, mais bien la personnification la plus grande, la plus belle, la plus pure et le plus intelligente de l'art musical. Sa diction est tellement parfaite qu'elle donne l'impression d'une chose toute naturelle, et les minutes que l'on vit sous le charme de cet artiste sont assez rares pour qu'il soit remercié de nous les donner. C'est antant de pris, disait Jean Richepin, sur la misère humaine. Choisir dans le programme

C'est antant de pris, disait Jean Richepin, sur la misère humaine. Choisir dans le programme de M. Panzera ce qui le mieux : chose à peu près impossible : l'air de « Leporello » de *Don Juan* est rendu immortel par le disque, quel charme large et puissant dans « Le Laboureur s'avance », de F.-J. Haydn ; une pointe de malice dans Alceste, de Lulli : « Il faut passer dans ma barque ».

Beethoven pouvait-il rêver un interprète plus fidèle pour « La Bien-Aimée lointaine », et si nous n'avons pas d'admiration particulière pour « Le Chant funèbre de Myrdhin », de Ladmirault, encore faut-il dire que la traduction de M. Panzera en est des plus heureuses. Et nous avons eu la joie très grande d'entendre M. Panzera « chanter » Ravel. Sur trois poèmes de Paul Morand : « Don Quichotte à Dulcinée », le maître a écrit trois chansons : « Chanson romantique », « Chanson épique », « Chanson à boire », et nous avons retrouvé là le musicien ne sacrifiant rien à l'incohérence moderne, le maître incontestable et incontesté, le grand, le vrai Ravel. Mme Magdeleine Panzera est bien la plus fine pianiste qui soit, mais aussi la meilleure accompagnatrice : on imagine difficilement M. Panzera sans elle. Quel dommage que nous ne possédions pas à La Rochelle une salle convenable. Dans celle-ci, à la résonnance déjà pénible, s'ajoutent les bruits de la rue, créant ainsi à l'auditeur une véritable souffrance.

G. H. »

#### Notre commentaire :

Ma grand-mère avait un caractère peu « modéré ». Quand elle aimait un chanteur comme Ch. Panzera, son écrit n'est que louange sans aucune nuance. Mais quand l'artiste, de son point de vue, n'était pas bon, son jugement négatif tombait sans appel.

Notons qu'à a fin de son article, G. H. déplore une mauvaise salle de concert à La Rochelle. Elle a dû en parler à son mari André, qui en a peut-être parlé à la mairie de La Rochelle.

On peut imaginer qu'au quotidien les relations entre Germaine et André ne furent pad tout le temps « une rivière tranquille ». Nous retrouverons Germaine après le décès d'André Bach, de retour de déportation de Buchenwald, effondrée lors de ses obsèques à Pau, puis veuve, n'ayant de cesse pendant six ans de faire reconnaître le titre de Résistant à son mari André Bach. Cf ci-après le chapitre V « André Bach le Résistant, puis le déporté ».

#### 8) Le 3 juillet 1936 « Chaussées interdites aux cyclistes ».

« Les usagers de la R.N. 137 ont pu assister, depuis de longs mois, à la construction, le long de la route, entré Aytré et « Loin du Bruit » ; d'un trottoir cyclable d'une belle largeur.

Déjà, les cyclistes se frottaient les mains à la pensée de pouvoir jouir d'un sol idéal et de la tranquillité, car ils ne doutaient pas, à la vue de tant de labeur et d'argent dépensés, qu'on allait faire quelque chose de très bien.

Hélas! Le trottoir est maintenant terminé et il faut déchanter. Encore une fois, après d'autres expériences dans d'autres régions de la France, -notamment aux environs de Paris, - nous nous sommes rendu compte que la pratique du sport vélocipédique soit être très peu répandue parmi les ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Si elle l'était, ils se seraient rendu compte qu'en fait ce trottoir cyclable est difficilement praticable aux cyclistes, à moins que l'administration n'y porte remède ou bien qu'elle leur fournisse des pneus gratuitement. Sur toute sa longueur, son sol n'est fait que de graviers pointus, anguleux et perforants comme on en répand sur les routes après goudronnage. Mais, alors que les pneus des autos et, surtout, des poids lourds ont vite fait de réduire ces graviers en poussière et de les faire entrer dans le sol, les pneus des bicyclettes ne peuvent jouer sans dommage le rôle de rouleau compresseur et il faudrait des hécatombes d'enveloppes pour y parvenir.

Nous y avons mis de la bonne volonté, nous avons fait des essais et même avec des pneus « ballons », au bout de quelques hectomètres sur ce sol inconsistant et sournois, nous avons dû y renoncer et revenir sur la chaussée, nous avons remarqué que tous les cyclistes faisaient comme nous.

Tous, sauf une dame, cycliste qui pédalait péniblement sur les cailloux roulants en semblant beaucoup souffrir. Nous voulûmes avoir son opinion évidemment autorisé et, nous approchant d'elle, nous lui dîmes poliment :

-Vous ne croyez pas qu'on serait mieux sur la chaussée.

La dame qui ne devait pas avoir la compréhension rapide, nous jeta de biais un sombre regard, tout comme si nous lui avions demandé de nous suivre dans un mauvais lieu!

Mais voici que depuis quelques jours, des écriteaux comminatoires se dressent le long de la route : « Chaussée interdites aux cyclistes ». Devons-nous nous dire : « Dois-je risquer une contravention ou risquer de crever ? Crever les pneus bien entendu.

Il est vrai qu'il y a d'autres écriteaux le long du trottoir : « Trottoir cyclable interdit aux autres véhicules et aux piétons ». Sans doute parce qu'il n'est point expressément fait mention d'elles, les vaches usent du trottoir, mais ceci est un détail, car, depuis quarante ans, cyclistes et vaches ont appris à se fréquenter sans heurts.

Mais que va-t-il advenir du trottoir ? A moins de mobiliser la maréchaussée, les cyclistes vont l'éviter s'il reste tel qu'il est ; les herbes croîtront comme de petites folles qu'elles sont, -ça commence déjà, - et les vaches pourront y paître, pâturage qui aura coûté très cher.

On nous dira: « Mais, saperlipopette! Vous n'êtes, vous, cyclistes, jamais contents. On vous fait un beau trottoir et vous n'en voulez pas. »

C'est que ce trottoir est trop beau et nous n'en voulions pas tant. Nous nous serions contentés d'une simple piste en terre battue, bien roulante, sans bordure de granit ni ouvrages d'art sur les « saignées ». Ça existe autre part.

Mais au fait, ce sont peut-être les ouvrages d'art qui empêchent de « rouler sur le sol » ; ils sont peut-être trop faibles pour supporter le rouleau compresseur. Il doit bien y avoir moyen de s'arranger, et comme, après tout, nous connaissons la bienveillance des autorités envers les cyclistes, nous faisons appel au Département, à l'Etat, aux Ponts et Chaussées, à l'Automobile-Club, au Touring-Club, bref, à tout le tonnerre de sort, pour que le trottoir soit rendu cyclable.

Nous les en remercions d'avance et, au nom de tous les cyclistes, nous nous engageons à être bien sages et à l'utiliser lorsqu'il sera fin prêt. En plus de la sagesse, le simple souci que nous avons de notre existence y suffirait et, pédalant allègrement à l'abri des bolides, nous bénirons nos protecteurs.

André Bach »

9) <u>Le 28 juillet 1936 : « Lettre au Président de l'Automobile-Club de la Charente Inférieure (Président Albert Miaux) à Monsieur l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.</u>

« Le bulletin mensuel de l'Automobile-Club de la Charente-Inférieure a bien voulu reproduire intégralement l'article que nous avons récemment consacré au trottoir cyclable de la R.N. 137, et publie en outre les deux lettres suivantes, échangées entre M. Albert Miaux, président de l'A.C.C.I, et M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées :

Monsieur l'Ingénieur en chef,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur le trottoir cyclable établi sur le côté Est de la route nationale 137, entre la fourche d'Aytré et le croisement du chemin de Salles à Châtelaillon.

Ce trottoir, que votre administration paraît considérer comme achevé, puisque je n'y vois plus travailler depuis plusieurs mois, est loin de donner satisfaction aux cyclistes, qui se refusent à l'utiliser et continuent à rouler sur la chaussée, perpétuant ainsi le danger qu'il était appelé à faire disparaitre. Le sol en demeure rugueux. A leur débouché sur la route, les drains qui ont remplacé les anciennes saignées constituent, par les solutions de continuité qu'ils apportent à la piste, une menace d'accidents, de telle sorte que cet ouvrage, malgré les frais élevés que sa construction a certainement entrainés, ne répond ni au but par vous poursuivi, ni aux désirs maintes fois exprimés par mon Club.

Ne serait-il pas possible de l'améliorer, afin d'y permettre un roulage aussi aisé que sur la chaussée elle-même, puis d'y faire ordonner la circulation obligatoire des cyclistes, à qui cette chaussée deviendrait interdite ?

Je vous serais très obligé de vouloir me faire connaître quelles sont à cet égard les intentions de votre Administration, et vous en remercie d'avance.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur en chef, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président, Albert MIAUX.

A cette lettre, M. Lombard a fait la réponse suivante :

La Rochelle, le 3 juin 1936,

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 22 mai 1936, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que les travaux de parachèvement de la piste cyclable d'Aytré à Châtelaillon vont être terminés et que la piste sera mise en service le 10 juin. Avant cette date, seront disposés, sur la piste et sur la chaussée, des panneaux destinés à faire connaitre aux cyclistes que, conformément aux dispositions de l'article 54 du Code de la route, l'usage de cette piste est pour eux obligatoire.

La surface de roulement de la piste fera l'objet, pendant les premiers mois qui suivront sa mise en service, d'un entretien spécial, qui consistera dans le maintien de l'uni de sa surface et l'enlèvement des pierres roulantes détachées du revêtement.

J'ajoute qu'il n'existe, pas plus sur la surface offerte à la circulation des cyclistes qu'aux abords immédiats de celle-ci, de discontinuité susceptible de rendre dangereuse l'utilisation de cette voie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Lombard

La lettre de M. Lombard est du 3 juin. Nous sommes dans les premiers mois qui suivent la mise en service du trottoir. Acceptons donc, avec un peu de retard, l'augure d'un entretien spécial.

#### V) LE 31 JUILLET 1936: « LA JUSTICE ANGLAISE EN ACTION. UNE AUDIENCE CORRECTIONNELLE SUR LES BORDS DE LA TAMISE » PAR ANDRE BACH

Ce reportage est loin de La Rochelle :

« Etant pour quelques jours en Angleterre l'autre semaine, la curiosité me vint d'assister à une audience de « Police Court » ; juridiction qui correspond à peu près à notre simple police et à notre correctionnelle réunies ; la curiosité et aussi l'habitude d'assister toutes les semaines à une audience. Et n'étais-je pas dans un port de l'embouchure de la Tamise correspondant approximativement à l'importance de La Rochelle. »

AB ne donne pas une ultime raison à ce voyage : visiter sa fille biologique qui doit avoir autour de 25 ans (cf le chapitre I « André Bach, sa famille et ses cinq femmes ». Peut-être cette fille se mariait ou venait d'avoir un enfant. AB serait grand-père.

« Grâce à l'obligeance de mes confrères locaux, chroniqueurs judiciaires du *Gravesend and Dartfort Reporter* et du *Kent Messenger*, je fus introduit par un policeman souriant au banc de la presse de la « Police Court » de Gravesend, Kent, juste en face des sièges du tribunal, que dominaient les armes royales où l'on lit toujours avec plaisir la devise en français : « Honni soit qui mal y pense. » »

AB montre qu'il a de bonnes relations avec ses « confrères locaux, chroniqueurs judiciaires qu'il comprend et parle parfaitement la langue de Shakespeare.

Les sous-titres sont de JPC :

#### - Le Président de la « Police Court » est un journaliste retraité

« Au pied de ce tribunal, un pupitre chargé de dossiers ; devant le pupitre, une table où se tenaient avocats et « solicitors ». A droite, le « box » des témoins ; derrière, celui des détenus. Au fond de la salle, le public, très peu nombreux sans doute parce que le programme était maigre, car le « rôle » était affiché à l'entrée de la salle et un exemplaire en était remis à chaque journaliste. Un huissier solennel, ayant consulté l'horloge et constaté qu'il était onze heures, cria « Silence ! » et trois gentlemen en civil, ponctuels comme s'ils étaient mus par l'horloge elle-même, firent leur entrée. Je savais que je n'avais pas à attendre de juges à perruques blanche, car on m'avait appris que, dans ces villes de province, justice est rendue par des citoyens honorablement connus et travaillant bénévolement. En l'occurrence, le président était un journaliste retraité et ses deux assesseurs, l'un dentiste et l'autre épicier retiré des affaires. »

#### - Le rôle déterminant du « magistrates' clerk »

Sans doute parce que les lumières juridiques de ces Messieurs pourraient être clignotantes, un homme majestueux vint s'asseoir devant le pupitre au-dessous d'eux et devait intervenir fréquemment. C'était le « magistrates'clerk », sorte de greffier d'essence supérieure, docteur en droit et appointé. Je me suis laissé dire que c'était lui qui dictait la sentence aux trois autres et, de fait, le Tribunal se retira pour délibérer à chaque affaire. En fait, le déroulement

d'une affaire est vastement différent de ce qu'il est chez nous ; le « magistrates 'clerk » commence par dire en deux mots de quoi il s'agit, puis l'accusateur prend la parole. Cet accusateur peut être le « chief constable » (officier de police) dans une affaire de vol ou de coups, ou bien un représentant de l'autorité municipale dans le cas d'infraction au code de la route. Puis, on interroge les témoins, mais ce soin n'incombe pas au président, comme chez nous, et, en fait, ce président ne prend pas part aux débats ; il se contente d'écouter et de veiller à ce que la partie se déroule suivant les règles, arrêtant une question trop perfide comme un arbitre de football siffle une faute. »

#### - La « cross examination » et ses questions abracadabrantes

« Une fois que le témoin, ayant pris place dans le « box », a brandi la Bible en prononçant une formule par laquelle il jure « devant le Tout-Puissant de dire toute la vérité », -formule qui est imprimée sur une pancarte bien apparente, - il devient la proie de l'accusateur et du défenseur, qui le retournent comme un poisson sur une poêle à frire. C'est le fameux « examen croisé » (cross examination) au cours duquel les questions les plus abracadabrantes sont posées à l'infortuné témoin pour le troubler, le faire se contredire, le désarçonner en un mot jusqu'à ce que le malheureux, faisant un geste d'impuissance, n'ouvre plus la bouche et que l'un des deux hommes de loi, se tournant vers son adversaire, le sourire du triomphe sur les lèvres et les bras étendus, semble lui dire : « Regardez donc ce que j'ai fait de votre témoin! » ça, par exemple, c'est tout à fait comme chez nous, sauf que le président a assisté sans presque rien dire à la démolition du témoignage. J'ai vu ainsi un témoin d'un accident d'automobile qui, sommé de dire si une des autos avait ou non la place de passer, avait répondu : « Oui ! » sans hésiter, puis avait été tellement abasourdi de questions posées de façons différentes sur la distance séparant les autos qu'en cinq minutes il était passé de dix centimètres montrés sur son bras à deux mètres cinquante mesurés de la table du Tribunal à la tête chauve du « magistrates' clerk ». Le prévenu est examiné de la même façon et à n'importe quel moment des débats, car c'est l'accusation et la défense qui se mettent d'accord sur l'ordre dans lequel on entendra les intéressés. »

#### - Brook, un automobiliste lourdement condamné, plus qu'en France

« Ceci exposé, je ne conseillerai à aucun de mes compatriotes, même à ceux qui se plaignent le plus de la sévérité des gendarmes ou de la police, d'aller commettre une infraction au code de la route en Angleterre. C'est que le tarif est autrement sévère. Ce jour-là comparaissait un honorable citoyen poursuivi pour avoir, conduisant une voiture, doublé un camion alors qu'un policeman lui avait fait signe de rester derrière. Aucun accident, aucun dommage et les témoins n'étaient pas d'accord sur la réalité du signe du policeman, lequel subit un assaut sévère de la part de la défense. Eh bien, cet honorable citoyen, qui s'appelait Brook, écopa de deux livres sterling d'amende plus sept shillings et six pence de dépens, au total l'équivalent de cent quatre-vingts francs, le tout au comptant et sans escompte. En outre, sa condamnation fut inscrite sur sa licence de conducteur pour le recommander à la bienveillance des policemen qui pourraient lui demander ses papiers à l'avenir. Chez nous, je crois qu'il aurait reçu un simple avertissement et n'aurait pas été poursuivi. »

« Si jamais ces lignes tombent sous les yeux de M. Brook, ce qui est peu probable, peut-être décidera-t-il de venir habiter en France ?

Il fut remplacé devant le Tribunal par un autre gentleman que son ex-femme poursuivait pour non-paiement d'une pension alimentaire. Le gentleman déclarera qu'il n'en paierait pas tant que son ex-femme ne lui aurait pas rendu ses meubles, et cette dernière jura qu'elle ne rendrait pas l'argent. Le président sortit d'un bond de ce cercle vicieux et dicta une ordonnance par laquelle le paiement de l'arriéré de pension serait effectué au moment où la voiture de déménagement quitterait le domicile de la dame.

Une autre affaire devait me permettre de voir appliquer le sursis à un jeune homme de 26 ans, coupable d'avoir dérobé un livret de Caisse d'épargne et d'en avoir encaissé le solde créditeur à la poste. Jamais ce jeune homme n'avait été condamné ; aussi le président lui déclara-t-il avec solennité qu'il allait « lui donner une chance » en le mettant un an « en probation », c'est-à-dire à l'épreuve, sa conduite étant surveillée par la police. Aucune condamnation n'était prononcée, mais j'appris que si ce délinquant commettait le moindre délit, il n'y coupait pas de six mois de prison ferme. Les tribunaux se montrent, parait-il, très sévères lorsqu'on ne répond pas à la confiance qu'ils montrent (1).

Cette affaire étant entendue, il en restait encore une bonne demi-douzaine, mais le président regarda la pendule et se mit à chuchoter avec ses assesseurs, le « lunch » étant plusieurs fois répété. Il était en effet une heure. Alors, témoins, prévenus, accusateurs et défenseurs furent avisés qu'ils auraient à revenir un autre jour.

Sans doute avaient-ils eux-mêmes faim ou le grand respect que tout Anglais a pour la justice empêchait-il toute réclamation, toujours est-il qu'ils répondirent calmement : « Yes ! Your Worship ! (Oui ! Votre Honneur ! » en se levant pour partir. »

(1) : Jurisprudence probablement à méditer en France

## - Guillotine sans preuve en France et la pérennité de l'incompréhension entre les peuples

« Dix minutes après, dans le même « public house » très traditionnellement anglais, où le président du tribunal vidait une demi-pinte de bière avec la satisfaction du devoir accompli, j'étais « cross-examiné » à mon tour par mes confères anglais, qui me demandaient s'il était exact qu'en France on était considéré comme coupable dès que l'on était arrêté et que l'on guillotinait les gens sans aucune preuve.

Je crois avoir réussi à leur donner une meilleure opinion de la justice française, mais, comme cela se passait à deux cents kilomètres à vol d'oiseau des côtes de France, j'ai pensé avec mélancolie que l'intercompréhension entre peuples ne progressait pas rapidement, car, il y a un tiers de siècle, les mêmes questions m'avaient déjà été posées en Angleterre (1). A. B. »

(1) : Au moment de la conception de sa première fille ? (cf ci-dessus le chapitre I « AB, sa famille »)